
FICHES THÉMATIQUES

Articulation vie familiale-
vie professionnelle
Relations à la société
Loisirs
Pouvoir

7.1 Articuler emploi et famille

En 2006, plus des trois quarts des femmes en couple âgées de 15 à 59 ans sont présentes sur le marché du travail, qu'elles travaillent à temps complet (47,9 %), à temps partiel (23,4 %) ou qu'elles soient au chômage (5,6 %). La progression de l'**activité** féminine, qui date du milieu des années soixante, s'est encore poursuivie au cours des années récentes : 76,8 % des femmes en couple sont actives en 2006 contre 61,0 % en 1990.

L'articulation vie professionnelle - vie familiale s'intègre dans des stratégies différentes selon le statut matrimonial de fait (vie en couple ou non), le nombre et l'âge des enfants. Si l'activité professionnelle des hommes n'est que peu influencée par le nombre et l'âge de leurs enfants, celle des femmes qui vivent en couple l'est au contraire fortement. Pour les mères, la présence d'un ou deux enfants, lorsqu'ils sont âgés de 3 ans ou plus, se conjugue souvent avec l'exercice d'une activité professionnelle : en 2006, plus de 80 % des femmes vivant en couple et ayant un ou deux enfants sont actives (*figure 1*). Avec trois enfants, tous âgés de 3 ans ou plus, l'activité féminine est moins fréquente (72 %), mais elle a nettement progressé par rapport au début des années quatre-vingt-dix où elle était inférieure à 50 %.

Mais c'est surtout la présence de jeunes enfants (âgés de moins de 3 ans) qui affecte l'exercice d'une profession. Si la présence d'un seul enfant, même âgé de moins de 3 ans, modifie

peu le taux d'activité des femmes, celui-ci baisse en revanche de façon importante quand le jeune enfant a des frères et sœurs : il tombe à 59,8 % pour deux enfants et à 37,5 % pour trois enfants ou plus. Par ailleurs, lorsqu'elles travaillent, la moitié de ces mères de jeunes enfants le font à temps partiel.

Selon l'**enquête « relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI-GGS)**, les hommes et les femmes qui exercent une activité déclarent aussi souvent rencontrer des difficultés pour articuler leur vie familiale avec leur vie professionnelle : respectivement 42 et 43 % d'entre eux déclarent soit être rentrés trop fatigués pour s'occuper des tâches domestiques, soit avoir eu du mal à assumer leurs responsabilités familiales car ils ont passé beaucoup de temps au travail, et cela à plusieurs reprises dans le mois. Cependant, ces difficultés d'articulation ne se traduisent pas de la même façon pour les hommes et les femmes. Ainsi, tandis que 39 % des femmes déclarent être rentrées plus de trois fois par mois trop fatiguées pour s'occuper des différentes tâches domestiques, et 8 % être déjà arrivées au travail trop fatiguées pour bien travailler à cause de tout ce qu'elles avaient fait à la maison (*figure 2*), ce n'est le cas que de respectivement 36 % et 6 % des hommes. *A contrario*, un quart des hommes déclarent avoir du mal à assumer leurs responsabilités familiales quand ils ont passé beaucoup de temps au travail, contre 20 % des femmes. ■

Définitions

Taux d'activité : voir fiche 5.1.

Enquête « relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi-GGS) : voir fiche 2.4.

Pour en savoir plus

- Chardon O., Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 - L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », *Insee Première* n° 1171, janvier 2008.
- Bauer D., « Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Études et Résultats* n° 570, Drees, avril 2007.
- Pailhé A., Solaz. A., « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et Sociétés* n° 426, Ined, septembre 2006.

Articuler emploi et famille 7.1

1. Activité, emploi et chômage selon la situation familiale et le nombre d'enfants en 2006 @ en %

	Taux d'activité		Dont					
			À temps complet		À temps partiel		Au chômage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En couple	76,8	90,8	47,9	82,9	23,4	3,1	5,6	4,7
Sans enfant	75,0	83,0	52,4	74,0	17,5	4,1	5,1	5,0
1 enfant de moins de 3 ans	81,3	96,1	54,2	85,6	18,9	3,1	8,3	7,3
2 enfants dont au moins 1 de moins de 3 ans	59,8	95,8	29,8	89,3	26,5	2,6	3,6	3,9
3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans	37,5	96,5	14,7	85,8	18,7	4,1	4,1	6,5
1 enfant âgé de 3 ans ou plus	82,4	91,4	53,4	84,6	23,0	2,8	5,9	3,9
2 enfants âgés de 3 ans ou plus	86,1	95,4	51,0	89,7	29,9	2,1	5,2	3,6
3 enfants ou plus âgés de 3 ans ou plus	72,1	95,1	32,6	86,1	32,3	2,8	7,2	6,3
Non en couple	78,2	83,0	54,7	68,7	15,3	5,9	8,2	8,5
Sans enfant	76,3	82,1	56,6	67,7	13,4	6,0	6,3	8,4
1 enfant ou plus	80,9	92,4	51,8	79,1	18,1	4,4	11,0	8,9
Ensemble	77,1	89,0	49,6	79,7	21,4	3,7	6,2	5,6

Champ : France métropolitaine, personnes de référence et éventuel conjoint de 15 à 59 ans.

Lecture : en 2006, parmi les femmes de 15 à 59 ans ayant un enfant de moins de 3 ans, 81,3 % sont actives, 54,2 % travaillent à temps complet, 18,9 % à temps partiel et 8,3 % sont au chômage.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

2. Difficultés de conciliation exprimées

Impressions relatives à des difficultés de conciliation vie familiale/vie professionnelle	en %					
	3 fois par mois ou plus		1 ou 2 fois par mois ou plus		Jamais ou non concerné	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Vous êtes rentré(e) à la maison trop fatigué(e) pour vous occuper des différentes tâches domestiques	39	36	28	26	33	38
Vous avez eu du mal à assumer vos responsabilités familiales car vous avez passé beaucoup de temps au travail	20	25	21	21	59	54
Vous êtes arrivé(e) au travail trop fatigué(e) pour bien travailler à cause de tout ce que vous aviez fait à la maison	8	6	16	14	76	80
Vous avez eu du mal à vous concentrer sur votre travail à cause de vos responsabilités familiales	7	6	18	12	75	81

Champ : personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles, 2005 - Exploitation Drees.

7.2 Les dispositifs d'aide à la garde

Le rôle des femmes est central en ce qui concerne la garde des enfants. Les aides publiques en lien avec la garde des enfants ont de ce fait une influence sensible sur l'articulation entre les vies familiale et professionnelle des femmes.

Environ 10 % des enfants de 4 mois à 2 ans et demi étaient accueillis en crèche en 2002. Les tarifs horaires étant fixés selon une grille basée sur le quotient familial calculé par les caisses d'allocations familiales (Caf), le prix payé par les familles pour ce type de garde est d'autant plus élevé que la famille est aisée ; en 2002, le coût horaire variait ainsi, après réductions d'impôts, de 0,70 euro en moyenne pour les 25 % familles les plus modestes à 1,50 euro pour les 25 % les plus aisés.

Le coût des autres modes de garde est également pris en charge partiellement par les Caf, responsables du dispositif global de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La Paje se compose de plusieurs volets et remplace diverses aides antérieurement versées par les Caf. Le socle de la Paje est composé d'une prime de naissance et d'une allocation de base, versées sous condition de ressources de la naissance jusqu'aux trois ans de l'enfant.

Ce premier niveau de la Paje ne dépend aucunement du mode de garde de l'enfant. C'est ce qui le distingue des compléments constituant le second niveau de la Paje et qui eux sont variables selon la manière dont l'enfant est gardé ; la Paje vise en effet à aider les parents quelle que soit la solution qu'ils adoptent en matière de conciliation entre la garde de leur(s) enfant(s) et leur activité professionnelle. Lorsqu'ils continuent d'exercer une activité professionnelle, les parents qui font garder leurs enfants à leur domicile ou par une assistante maternelle bénéficient d'un complément de libre choix du mode de garde dont le montant dépend du revenu.

Le nombre de bénéficiaires d'une prestation pour la garde d'enfants par une assistante maternelle n'a cessé d'augmenter jusqu'à atteindre 679 000 bénéficiaires en 2006 (figure 1). Parmi eux, 95 % sont des couples dont la majorité n'a qu'un enfant ; les familles monoparentales, dont le parent est le plus souvent une femme, ne bénéficient donc que très peu de ce complément qui permet d'aider au maintien d'une activité professionnelle (figure 2). Les bénéficiaires vivant en couple ou en famille monoparentale se distinguent aussi par leur niveau de revenu : 70 % des couples sont dans la tranche intermédiaire de revenu alors que 82 % des familles monoparentales sont dans la tranche inférieure.

La garde des enfants à domicile est un autre mode de garde subventionné par la Paje. Après une augmentation entre 1994 et 1998, le nombre de bénéficiaires d'une prestation pour la garde d'enfant à domicile a décliné et s'est stabilisé depuis 2002 aux alentours de 52 000. Sous l'effet de la Paje et du relèvement des déductions fiscales liées à l'emploi d'un salarié à domicile, il progresse nettement entre 2005 et 2006 pour atteindre 56 700 bénéficiaires.

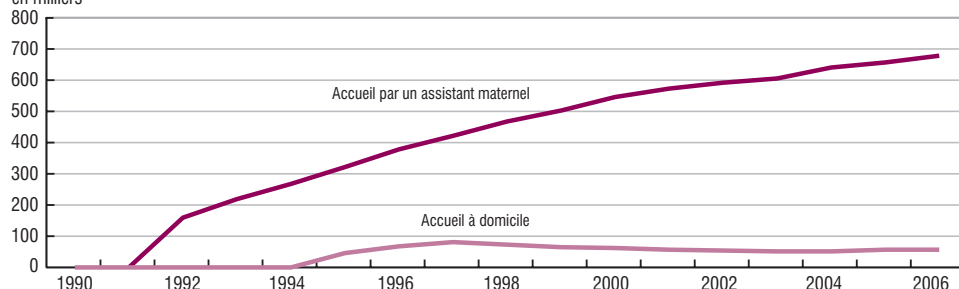
Lorsque les parents arrêtent, partiellement ou totalement, leur activité professionnelle pour assurer la garde de leur(s) enfant(s), ils peuvent également bénéficier d'une prestation financière destinée à compenser la perte de revenu. Le nombre de bénéficiaires de prestations de ce type s'est stabilisé aux alentours de 500 000 entre 1998 et 2003 (figure 3). Après avoir quasiment doublé entre 1993 et 1997, suite à l'extension de l'allocation parentale d'éducation aux familles de deux enfants en 1994, il augmente à nouveau sous l'impulsion de la mise en place de la Paje pour atteindre 587 600 bénéficiaires. La part des hommes parmi les bénéficiaires de ce complément de libre choix d'activité est minime (2,5 %). ■

Pour en savoir plus

- Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2006 », *Données statistiques, à paraître*.
- Marical F., Minonzio J., Nicolas M., « La Paje améliore-t-elle le choix des parents pour un mode de garde ? », *Recherches et Prévisions* n° 88, Cnaf, juin 2007.
- Berger E., Chauffaut D., Olm C., Simon M.-O., « Les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité : une diversité des profils », *Études et Résultats* n° 510, Drees, août 2006.
- Blanpain N., « Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002 », *Études et Résultats* n° 422, Drees, août 2005.

1. Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations d'accueil individuel

en milliers



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf, fichier Fileas.

2. Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31 décembre 2006¹

en milliers

	Familles monoparentales				Couples				Total
	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	
Primes (naissance ou adoption)	4,5	2,3	1,1	0,7	18,8	16,7	7,1	3,3	54,6
Allocation de base (naissance ou adoption)	0,2	151,1	81,1	59,9	0,8	610,5	567,7	353,5	1 824,9
Complément libre choix d'activité (y compris optionnel)	0,0	2,5	19,9	14,1	0,0	36,4	319,8	194,4	587,3
<i>dont : hommes</i>	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,7	8,6	5,3	14,8
Complément mode de garde « assistante maternelle »	0,0	17,1	6,3	1,9	0,0	227,5	169,0	40,4	462,1
– niveau inférieur de ressources	0,0	13,9	5,2	1,6	0,0	18,0	16,4	7,0	62,1
– niveau médian de ressources ²	0,0	2,9	1,0	0,2	0,0	160,7	119,8	26,6	311,2
– niveau supérieur de ressources	0,0	0,4	0,1	0,0	0,0	48,7	33,8	6,8	88,8
Complément mode de garde « garde à domicile »	0,0	0,6	0,4	0,2	0,0	10,0	14,2	8,5	33,8
Bénéficiaires de la Paje	5,7	153,5	82,3	60,4	19,6	682,3	642,3	381,8	2 026,9

1. Ne sont comptabilisées ici que les primes versées aux allocataires au titre du mois de décembre et encore présents au 31 décembre.

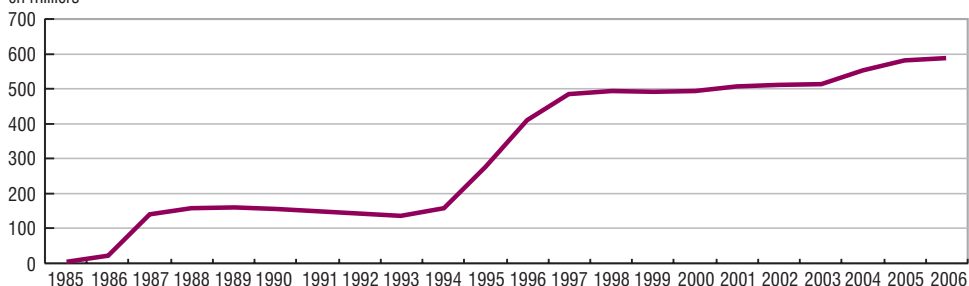
2. Une famille avec un enfant se situe au niveau médian de ressources lorsque les revenus annuels sont compris entre 14 870 euros et 33 044 euros.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf, fichier Fileas.

3. Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité¹

en milliers



1. Jusqu'au 1^{er} janvier 2004, il s'agit des bénéficiaires de l'APE. À partir du 1^{er} janvier 2004, le complément de libre choix d'activité (CLCA) se substitue à l'APE. Les effectifs rassemblent alors les anciens bénéficiaires de l'APE restés dans le dispositif et les bénéficiaires du CLCA. Contrairement à l'APE, le CLCA est attribuable dès le premier enfant; mais les conditions d'activité professionnelle antérieure, nécessaires à son obtention, ont été resserrées.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf, fichier Fileas.

7.3 L'accueil des enfants de moins de 6 ans

Le taux d'activité des femmes (76 % pour l'ensemble des 15-59 ans en 2006) est inférieur à celui des hommes (90 %). L'implication plus importante des femmes dans l'accomplissement des tâches domestiques et familiales, en particulier auprès des enfants, est souvent mise en avant pour expliquer que certaines femmes renonceraient à entrer sur le marché du travail. En outre, même lorsqu'elles ont un emploi, les femmes sont plus souvent à temps partiel que leurs collègues masculins (*figure 1*) : parmi les actifs occupés, 28 % des femmes sont à temps partiel contre 4 % des hommes. Ce recours au temps partiel est lié aux soins et à la garde des enfants : 50 % des mères de famille déclarent être à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de leur famille. Si 47 % des mères élevant seules leur(s) enfant(s) exercent à temps partiel faute de trouver un emploi à temps complet, les contraintes familiales expliquent, dans les familles monoparentales, 30 % des recours au temps partiel. L'accueil des enfants et le développement de l'emploi féminin sont donc étroitement liés. La question de l'accueil du jeune enfant se pose particulièrement lorsque l'école n'est pas le **mode de garde principal**, c'est-à-dire avant l'âge de trois ans – scolarisation de la quasi-totalité des enfants – et après l'école et le mercredi pour les enfants âgés de trois à

six ans. Si, lorsqu'ils ne sont pas à l'école, deux tiers ou plus des enfants de moins de 6 ans sont gardés en 2002 par un de leurs parents ou par les deux en même temps, la répartition de la garde est très inégale entre le père et la mère. En journée du lundi au vendredi d'une semaine « habituelle », plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont principalement gardés par leur mère seule (*figure 2a*) alors que très peu (2 %) le sont par leur père seul. Après l'heure standard de fin d'une journée d'école les enfants âgés de trois à six ans sont encore, pour presque la moitié d'entre eux, principalement accueillis par leur mère seule (*figure 2b*) contre seulement 7 % qui le sont par leur père seul. La journée du mercredi (*figure 2c*), où très peu d'enfants sont scolarisés (1 % à titre principal), le nombre d'enfants pris principalement en charge par un parent ou par les deux est plus faible (75 % contre 83 % les autres jours entre 16 h 30 et 19 h), les enfants étant davantage accueillis par un **mode de garde informel**, essentiellement les grands-parents, ou par un **mode d'accueil collectif**. Toutefois, cette diminution se traduit par une baisse du nombre d'enfants pris en charge par leur père ou par les deux parents conjointement (respectivement 3 % et 14 %). La part des enfants principalement pris en charge par leur mère, au contraire, augmente (58 %). ■

Définitions

Mode de garde principal : il est déterminé à partir de l'enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de sept ans menée en 2002. Il s'agit du mode de garde qui dure le plus de temps sur la période considérée.

Modes de garde informels : ils regroupent l'accueil par les membres de la famille autres que les parents, par le voisinage ou l'entourage, au-delà des modes de garde formels que proposent les services publics, les secteurs privés et associatifs ou les assistantes maternelles.

Modes d'accueil collectifs : ils regroupent les centres aérés et de loisirs, les centres d'activités culturelles et sportives, les jardins d'enfants et les établissements spécialisés.

Pour en savoir plus

- Micheaux S., Monso O., « Faire garder ses enfants pendant son temps de travail », *Insee Première* n° 1132, avril 2007.
- Bressé S., en collaboration avec Galtier B., « La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles », *Études et Résultats* n° 465, Drees, février 2006.
- Daniel A., « L'intervention de l'aide informelle dans la garde des jeunes enfants », *Études et Résultats* n° 318, Drees, juin 2004.
- Ruault M., Daniel A., « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002 », *Études et Résultats* n° 235, Drees, avril 2003.

L'accueil des enfants de moins de 6 ans 7.3

1. Le recours au temps partiel et la garde des enfants en 2006

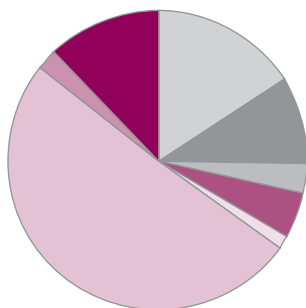
	Familles monoparentale		Couple avec enfants	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Travaille à temps complet	92,1	74,9	96,3	64,8
Travaille à temps partiel	7,9	25,1	3,7	35,2
<i>dont : n'a pas trouvé d'emploi à temps plein</i>	<i>38,4</i>	<i>46,7</i>	<i>32,0</i>	<i>23,6</i>
<i>pour exercer une autre activité professionnelle ou suivre des études ou une formation</i>	<i>32,2</i>	<i>7,8</i>	<i>26,5</i>	<i>5,1</i>
<i>pour s'occuper de ses enfants ou d'un autre membre de sa famille</i>	<i>11,5</i>	<i>29,5</i>	<i>11,0</i>	<i>53,0</i>
<i>pour d'autres raisons</i>	<i>17,9</i>	<i>16,0</i>	<i>30,5</i>	<i>18,3</i>
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes de plus de 15 ans appartenant à une famille monoparentale ou à un couple avec enfant(s).

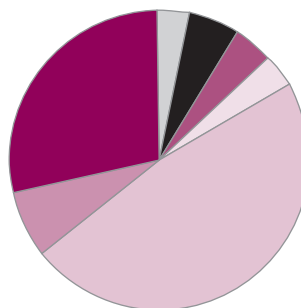
Source : Insee, enquête Emploi 2006.

2. Mode de garde principal des enfants

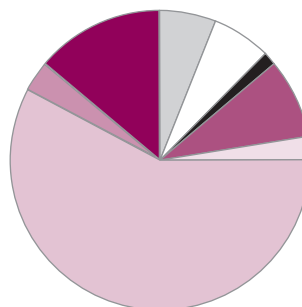
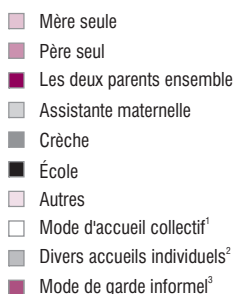
2a. Enfants de moins de 3 ans sur une semaine du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 19 h 00



2b. Enfants de 3 à 6 ans sur une semaine du lundi au vendredi entre 16 h 30 et 19 h 00 (hors mercredi)



2c. Enfants de 3 à 6 ans le mercredi de 8 h 00 à 19 h 00



1. Centres aérés et centres de loisirs, centres d'activités culturelles et sportives, établissements spécialisés et jardins d'enfants.

2. Nourrices et baby sitter (y compris non déclarées), travailleuses familiales et aides ménagères et personnes au pair.

3. Membres de la famille autres que les parents de l'enfant, amis, voisins ou éventuelles autres personnes extérieures à qui peut être confié l'enfant.

Source : Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, 2002.

7.4 La solidarité envers les personnes âgées

En vieillissant, les personnes âgées peuvent se trouver limitées dans leurs activités et avoir davantage besoin d'aide ou de surveillance pour les actes ordinaires de la vie quotidienne (se laver, se déplacer, gérer son budget, faire la cuisine ...). Dans l'objectif de favoriser l'apport d'aides, humaines ou techniques, aux personnes âgées dépendantes, l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA) a été créée en 2002. Les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée que celle des hommes, sont plus nombreuses à en bénéficier que ces derniers aux âges élevés (*figure 1*). Leur proportion au sein des bénéficiaires de l'APA est également supérieure à leur part dans la population potentiellement concernée. Ainsi, entre 60 et 75 ans, 62 % des bénéficiaires de l'APA sont des femmes, qui pourtant ne constituent que 53 % de la population de cette tranche d'âge. De même, les femmes représentent 80 % des bénéficiaires de l'APA de 85 ans ou plus contre 72 % de la population du même âge.

Si l'APA permet aux personnes âgées de faire appel à des professionnels pour les aider face aux difficultés engendrées par leur perte d'autonomie, les personnes de leur entourage restent un soutien essentiel : un quart seulement des allocataires ont uniquement recours à l'aide de professionnels, tandis que 7 % font uniquement appel à leur entourage et 68 % s'appuient à la fois sur une aide dispensée par des professionnels et sur une aide de leur entourage. La place des femmes est centrale dans l'aide fournie par les membres de

l'entourage (*figure 2*). Lorsqu'une seule personne fournit de l'aide, cette personne est dans la moitié des cas un enfant, et près de 7 fois sur 10 il s'agit d'une fille plutôt que d'un fils. Lorsque l'aide est dispensée par deux personnes, la présence féminine reste importante : 59 % des aidants sont des femmes et pour 28 % des personnes concernées l'aide est fournie exclusivement par des femmes. Les femmes participent également activement au soutien de leurs beaux-parents âgés conjointement à leurs époux.

Les allocataires de l'APA vivant en couple se font souvent aider par leur conjoint alors que celles qui vivent seules font davantage appel à leurs enfants et beaux-enfants. En moyenne, les femmes passent plus de temps que les hommes à aider leurs proches âgés. Les conjointes fournissent ainsi une aide en moyenne deux heures et demie supérieure à celle qu'apportent les conjoints et les filles de deux heures plus élevée que celle des fils. Le type d'aide apportée est également différent selon le sexe de l'aidant. Lorsque l'aidant intervient seul (dans 71 % cas), les femmes assument fréquemment les tâches ménagères et celles qui ont trait aux soins du corps (toilette, habillage) alors que les hommes apportent peu souvent une aide dans ces domaines. Ils sont en revanche davantage actifs lorsqu'il s'agit d'assurer des tâches administratives, de la surveillance et de la présence ainsi que des activités demandant un effort physique (aide au déplacement) ou en lien avec l'extérieur du domicile (courses). ■

Définitions

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : prestation destinée aux personnes de 60 ans et plus « qui, notwithstanding les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (loi du 20 juillet 2001). Versée par les conseils généraux, elle permet à domicile de financer un plan d'aide (heures d'aide à domicile, aides techniques ...) et en établissement d'acquitter le tarif dépendance.

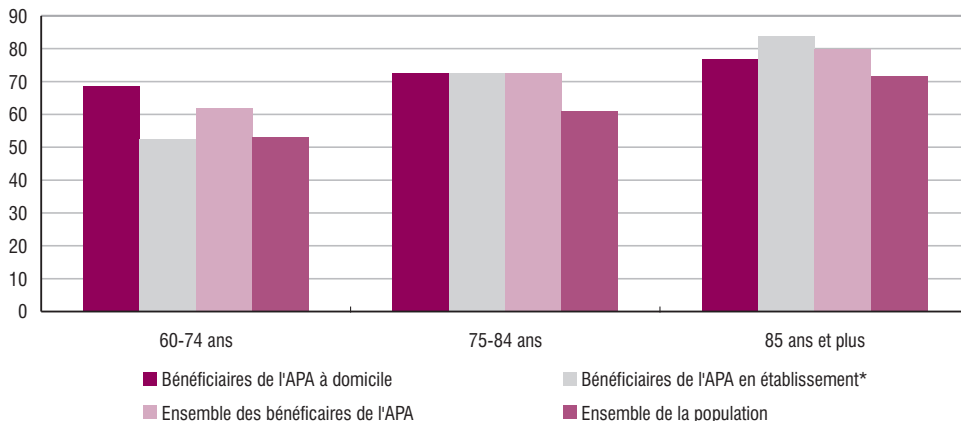
Pour en savoir plus

- Espagnol P., « L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 décembre 2006 », *Drees, Études et Résultats* n° 569, avril 2007.
- Petite S., Weber A., « Les effets de l'allocation personnalisée d'autonomie sur l'aide dispensée aux personnes âgées », *Drees, Études et Résultats* n° 459, janvier 2006.
- Weber A., « Regards sur l'APA trois ans après sa création », *Insee Références, Données sociales - La société française*, édition 2006.
- Clément S., Gagnon É., Rolland C., « Dynamiques familiales et configurations d'aide », « Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec », Ramonville-Saint-Agne, Érès, 2005.

La solidarité envers les personnes âgées 7.4

1. Proportion de femmes parmi les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'ensemble de la population au 31 décembre 2005

en %



* Hors établissement expérimentant la dotation globale.

Champ : France entière.

Source : Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux, estimations de population au 1^{er} janvier 2006 d'après les enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

2. Provenance de l'aide de l'entourage selon le mode de vie en 2003

	Répartition selon le type d'aident		Répartition au sein des configurations des personnes qui vivent en couple (%)	Répartition au sein des configurations des personnes qui ne vivent pas en couple (%)
	(%)	Pourcentage d'aidante(s)		
Configuration : un aidant unique (71 %)				
un enfant	53	dont 69 % de filles	25	70
un conjoint	26	dont 47 % de conjointes	66	0
un beau-fils ou une belle-fille	7	dont 84 % de belles-filles	3	10
autre configuration	14	dont 75 % de femmes	6	20
Ensemble des bénéficiaires aidés par un membre de leur entourage	10	dont 64 % de femmes	100	100
Configuration : deux aidants (20 %)				
un enfant et un bel enfant		dont 50 % de filles dont 40 % de belles-filles		
	29	dont 5 % de configurations exclusivement féminines	6	42
deux enfants	28	dont 66 % de filles dont 45 % de configurations exclusivement féminines	17	33
un conjoint et un enfant	18	dont 54 % de conjointes dont 60 % de filles dont 26 % de configurations exclusivement féminines	49	0
autre configuration	25	dont 62 % de femmes dont 37 % de configurations exclusivement féminines	28	25
Ensemble des bénéficiaires aidés par deux membres de l'entourage	100	dont 59 % de femmes dont 28 % de configurations exclusivement féminines	100	100

Lecture : 71 % des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie reçoivent l'aide d'une seule personne de leur entourage ; pour 53 % d'entre eux, l'aide provient d'un enfant, qui dans 69 % des cas est une fille. Ils représentent 25 % des personnes ayant un seul aidant et vivant en couple, contre 70 % des personnes ayant un seul aidant et ne vivant pas en couple

Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de l'APA, 2003.

7.5 Les temps sociaux

En 2005, dans la majorité des couples comptant au moins un enfant de moins de 14 ans, la mère assume la part principale des tâches domestiques et parentales. Dans la majorité des ménages, c'est elle qui s'occupe toujours ou le plus souvent du linge, des repas quotidiens, de passer l'aspirateur et des courses d'alimentation (figure 1). D'autres tâches, comme la vaisselle, la gestion des factures et la vie sociale du ménage sont davantage partagées au sein du couple. Seul le bricolage incombe plus généralement aux hommes. La prise en charge des enfants malades, l'habillement et les devoirs échoient également le plus souvent aux mères (figure 2). La répartition entre les parents est moins inégale quand il s'agit d'emmener ou d'aller chercher les enfants ou de les mettre au lit. Enfin, le partage est plutôt de règle entre eux pour ce qui concerne les jeux ou les loisirs avec les enfants.

Au regard de la distribution des tâches, 57 % des ménages ont une organisation où la mère a un rôle exclusif ou essentiel. Cependant, pour 30 % des couples, le partage est plus égalitaire et pour 13 % l'homme assume seul une part non négligeable de la charge domestique et éducative.

L'organisation au sein des ménages et l'implication professionnelle des conjoints sont liées. Quand seul l'un des conjoints est actif occupé, l'autre membre du couple – la mère ou le père selon les cas – assume l'essentiel des tâches. Lorsque les deux parents actifs appartiennent à des catégories socioprofessionnelles supérieures ou intermédiaires, les tâches sont plus équitablement distribuées et la participation du père plus significative. Si

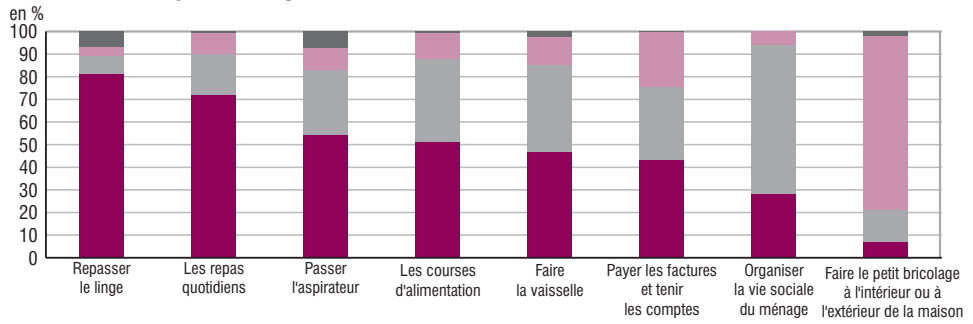
les deux parents ont des revenus professionnels équivalents, le partage des tâches est également plus équilibré. Et ceux qui partagent le plus souvent les tâches au quotidien ont des temps professionnels analogues. Quand la femme travaille plus de 35 heures, et a fortiori plus de 45 heures hebdomadaires, il est plus fréquent que l'homme participe davantage aux tâches domestiques. Quand la femme travaille à temps partiel – dans un objectif déclaré de conciliation entre vies professionnelle et familiale pour les trois quarts des cas – c'est à elle que revient l'essentiel de la charge domestique.

Cette répartition des tâches a des conséquences sur les temps moyens passés par les femmes et par les hommes aux différentes activités (figure 3). En 1999, les femmes consacraient ainsi deux fois plus de temps aux tâches domestiques que les hommes (4 h 30 en moyenne par jour contre 2 h 10). Les hommes passaient en moyenne 45 minutes par jour à bricoler et à jardiner, quand les femmes consacraient 3 h 40 de leur temps quotidien à l'entretien de la maison. Le temps dévolu par les femmes aux tâches domestiques décroît quand leur activité professionnelle est plus importante : de 6 h 45 pour les inactives et les chômeuses à 4 h 29 pour les actives à temps partiel et à 3 h 55 pour celles qui travaillent à temps plein. Lorsque les femmes sont inactives, leurs conjoints passent moins de temps aux tâches domestiques (1 h 52 contre 2 h 14 pour ceux dont la conjointe travaille). Globalement, le temps consacré par le couple à ces activités diminue avec l'intensité de l'activité professionnelle de la femme. ■

Pour en savoir plus

- Bauer D., « Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Études et Résultats* n°570, Drees, avril 2007.
- Anxo D., Flood L., Kocoglu Y., « Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède », *Économie et statistique* n° 352-353, Insee, septembre 2002.
- Aliaga C., Winqvist K., « Comment les femmes et les hommes utilisent leur temps », *Statistiques en bref* n° 12/2003, Eurostat, juin 2003.
- Information sur le site : <http://www-erfi.ined.fr/>

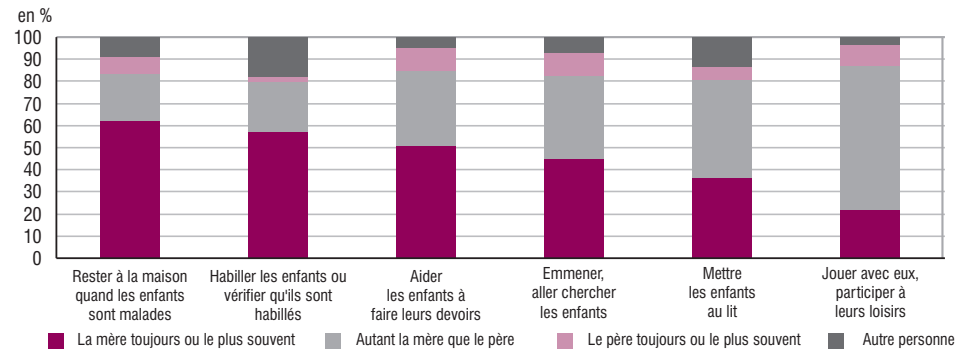
1. À la maison, qui se charge de ... ?



Champ : personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles, exploitation Drees, 2005.

2. Concernant le(s) enfant(s), qui se charge de ... ?



Champ : personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles, exploitation Drees, 2005.

3. Évolution des temps sociaux quotidiens @

	Femmes		Hommes		Total	
	1986	1999	1986	1999	1986	1999
Temps physiologique	11 h 40	11 h 48	11 h 28	11 h 32	11 h 34	11 h 40
Travail, études, formation	3 h 16	3 h 27	5 h 47	5 h 30	4 h 30	4 h 28
Temps domestique	5 h 07	4 h 36	2 h 07	2 h 13	3 h 39	3 h 23
dont : ménage, courses	3 h 50	3 h 40	1 h 11	1 h 15	2 h 42	2 h 28
soins aux enfants	0 h 42	0 h 38	0 h 10	0 h 11	0 h 26	0 h 25
jardinage, bricolage	0 h 15	0 h 18	0 h 47	0 h 47	0 h 31	0 h 32
Temps libre	3 h 13	3 h 31	3 h 53	4 h 09	3 h 32	3 h 50
Trajet	0 h 44	0 h 38	0 h 45	0 h 36	0 h 45	0 h 37
Ensemble	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

Champ : individus âgés de 15 à 60 ans, hors étudiants et retraités.

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1986 et 1999.

7.6 Cadrage européen : articuler emploi et famille

Les difficultés rencontrées par les femmes pour articuler vie professionnelle et vie privée transparaissent clairement dans la façon dont le taux d'emploi varie avec la parentalité. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 25, la participation à l'emploi et le temps travaillé par les femmes âgées de 25 à 49 ans sont étroitement liés au nombre et à l'âge de leurs enfants, ce qui se vérifie beaucoup moins pour les hommes. En 2005, le taux d'emploi des femmes européennes était de 61,1 % quand elles avaient au moins un enfant de moins de 12 ans, contre 76,0 % quand elles n'en avaient pas (figure 1). Le taux d'emploi des hommes avec des enfants était au contraire supérieur de 6 points à celui des hommes sans enfant (91,5 % contre 85,6 %).

L'impact de la présence d'enfant sur le taux d'emploi est particulièrement élevé en République tchèque, en Hongrie, en Estonie et en Allemagne. Il est plus faible au Portugal ou en Grèce où l'écart est inférieur à 3 points. En France, il y a un peu plus de 10 points d'écart entre les taux d'emploi des femmes ayant des enfants et celles qui n'en ont pas.

Le plus ou moins grand impact de la parentalité sur le taux d'emploi dépend entre autres choses des possibilités plus ou moins développées qu'ont les familles pour faire garder leurs enfants. Selon une étude récente sur les **modes de garde** des enfants de moins de six ans dans quelques pays européens, les

couples où la mère travaille ont recours le plus souvent à des assistantes maternelles pour garder leurs enfants. Quand les mères élèvent seules leurs enfants, elles font plus souvent appel à des membres de leur famille, des amis ou utilisent les structures d'accueil collectifs (crèches, garderies). En Allemagne et surtout en Belgique, les mères qui ont un emploi salarié ont principalement recours à des modes de garde rémunérés (figure 2). Pour une mère allemande salariée sur quatre, c'est le conjoint qui garde le jeune enfant. Ceci doit toutefois être relativisé par le fait qu'en Allemagne le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui de la France et de la Belgique, et que les Allemandes se mettent plus souvent à temps partiel dès le premier enfant (ce qu'on retrouve également au Royaume-Uni). Ainsi, le recours aux services de garde rémunérés en Allemagne masque en partie une sélection plus forte dans l'accès à l'emploi à temps plein pour les femmes avec enfants. Les Italiennes font quant à elles appel dans 37 % des cas à leur famille et amis pour garder leurs enfants et 22 % des Espagnoles les gardent elles-mêmes. Dans tous les pays étudiés, ce sont les salariées cadres ou professions intermédiaires qui ont plus souvent recours à un mode de garde rémunéré : 2 fois plus que les employées peu qualifiées et ouvrières en France, et même 4 fois plus au Royaume-Uni. ■

Définitions

Mode de garde principal : il s'agit du mode de garde principal pour les enfants âgés de moins de 15 ans (même si on se restreint toujours aux femmes ayant au moins un enfant de moins de 6 ans dans le ménage).

Catégorie sociale : pour des raisons d'harmonisation au niveau européen, les catégories sociales sont définies de la façon suivante : « cadres et professions intermédiaires » correspond aux cadres et aux professions intermédiaires salariées de la nomenclature française des PCS ; « employées qualifiées » s'apparentent aux employées, à l'exception des employées des services directs aux particuliers ; ces dernières sont comptabilisées dans les « employées peu qualifiées et ouvrières ». Cette nomenclature européenne est pour le moment exploratoire. Les données étant provisoires, il est possible que des données similaires publiées ultérieurement comportent de légères différences.

Pour en savoir plus

- Micheaux S., Monso O., « Faire garder ses enfants pendant son temps de travail », *Insee Première* n° 1132, avril 2007.
- Pailhé A., Solaz A., « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et sociétés* n° 426, Ined, 2006.
- Aliaga C., « Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : des écarts entre les femmes et les hommes », *Statistiques en bref* n° 4/2005, Eurostat.
- Périvier H., « Emploi des mères et garde des jeunes enfants en Europe », *Revue de l'OFCE* n° 90, 2004.

Cadrage européen : articuler emploi et famille 7.6

1. Taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 25 à 49 ans en 2005

	en %					
	Sans enfant		Avec enfant(s) de moins de 12 ans		Différence	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Union européenne à 25	76,0	85,6	61,1	91,5	- 14,9	5,9
Belgique	76,2	87,2	70,1	92,4	- 6,1	5,2
République tchèque	86,5	90,5	54,4	94,0	- 32,1	3,5
Allemagne	78,9	82,3	55,7	89,2	- 23,2	6,9
Estonie	87,8	82,8	59,4	91,4	- 28,4	8,6
Grèce	58,7	85,4	55,9	96,1	- 2,8	10,7
Espagne	66,5	89,7	56,5	93,0	- 10,0	3,3
France	77,3	84,7	66,9	91,4	- 10,4	6,7
Italie	64,7	90,6	53,4	93,8	- 11,3	3,2
Chypre	73,9	90,4	67,6	96,1	- 6,3	5,7
Lettonie	80,9	83,0	65,1	90,2	- 15,8	7,2
Lituanie	83,9	87,0	77,3	90,4	- 6,6	3,4
Luxembourg	76,6	93,7	63,7	97,2	- 12,9	3,5
Hongrie	78,9	82,7	48,5	86,2	- 30,4	3,5
Malte	36,9	88,9	28,0	93,1	- 8,9	4,2
Pays-Bas	81,5	88,1	71,3	94,1	- 10,2	6,0
Autriche	83,2	88,8	68,4	93,7	- 14,8	4,9
Pologne	71,5	80,4	60,5	87,2	- 11,0	6,8
Portugal	77,3	90,6	76,6	94,5	- 0,7	3,9
Slovénie	82,7	87,1	84,5	94,3	1,8	7,2
Slovaquie	79,6	85,4	55,7	87,7	- 23,9	2,3
Finlande	79,4	78,8	70,0	91,8	- 9,4	13,0
Royaume-Uni	83,2	87,2	63,3	91,2	- 19,9	4,0

Source : Eurostat, enquête annuelle sur les forces de travail, moyennes annuelles.

2. Mode de garde principal pendant le temps de travail pour les mères salariées

Catégorie sociale	en %				
	Service rémunéré	Elle-même*	Conjoint	Famille, amis, voisins	
Cadres et professions intermédiaires					
Belgique	73	3	4	20	
Allemagne	57	4	18	21	
Espagne	48	21	8	23	
France	58	7	13	22	
Italie	37	7	22	34	
Royaume-Uni	48	13	13	26	
Ensemble	49	11	14	26	
Employées qualifiées					
Belgique	61	2	7	30	
Allemagne	53	7	25	15	
Espagne	33	21	11	35	
France	40	22	5	33	
Italie	35	7	19	39	
Royaume-Uni	28	23	18	31	
Ensemble	35	17	16	32	
Employées peu qualifiées et ouvrières					
Belgique	53	1	13	33	
Allemagne	31	10	32	27	
Espagne	29	24	14	33	
France	26	10	20	44	
Italie	34	10	16	40	
Royaume-Uni	13	32	29	26	
Ensemble	29	18	18	35	
Total					
Belgique	66	3	6	25	
Allemagne	51	6	23	20	
Espagne	37	22	11	30	
France	46	13	11	30	
Italie	35	8	20	37	
Royaume-Uni	34	20	17	29	
Ensemble	40	15	15	30	

* Inclut la modalité « pas de mode de garde ».

Champ : femmes âgées de 15 à 64 ans, salariées et ayant au moins un enfant de moins de 6 ans dans le ménage.

Source : Eurostat, enquête européenne sur les forces de travail 2005 et module ad hoc européen 2005 sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

8.1 Les associations

La participation à la vie associative reste globalement plus masculine que féminine. La participation des femmes, qui avait progressé au cours des années 1980, s'est stabilisée depuis le milieu des années 1990. En 2005, 40 % des femmes sont adhérentes d'au moins une association contre 45 % des hommes. La vie associative témoigne aussi de la persistance d'une division des centres d'intérêts entre les sexes. Alors que les hommes se tournent traditionnellement plus vers les associations en lien avec le sport et la vie professionnelle (syndicat, retraités d'une entreprise), les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les associations de parents d'élèves, les associations artistiques, culturelles ou musicales ainsi que dans les associations religieuses (*figure 1*). C'est également le cas dans les clubs du troisième âge où – au-delà de l'effet de la structure démographique de la population – la majorité des adhérents sont des femmes.

En 2005, 34 % des adhérents sont des **multi-adhérents**. Les femmes le sont un peu plus que les hommes : 36 % contre 32 %. Cette proportion de multi-adhérents varie selon les associations : 64 % parmi les adhérents d'associations artistiques, culturelles ou musicales ; 38 % parmi les adhérents d'associations sportives. 44 % des adhérents d'associations artistiques, culturelles ou musicales (46 % des femmes et 42 % des hommes) sont également

adhérents d'au moins une association sportive. Réciproquement, 35 % des adhérents d'associations sportives participent à au moins une association artistique, culturelle ou musicale et les femmes sont proportionnellement plus nombreuses (43 % contre 27 % des hommes).

De la simple adhésion à l'exercice de responsabilités, le **degré de participation** associative est plus ou moins fort. En 2005, 19 % des adhérents exercent des responsabilités au sein de leur association (*figure 2*) : dans 54 % des cas, ce sont des hommes, et ce taux atteint 66 % parmi les responsables d'associations sportives. Toutefois, dans les associations où les femmes sont nettement majoritaires, elles assument les responsabilités de l'association plus que les hommes. Dans les associations de parents d'élèves par exemple, où elles représentent 71 % des adhérents, elles constituent 86 % des responsables.

Les femmes sont plus assidues que les hommes aux activités de leur(s) association(s) : elles sont 77 % à participer régulièrement tout au long de l'année contre 69 % des hommes (*figure 3*). Cette différence d'assiduité est plus importante dans les associations artistiques, culturelles ou musicales où 81 % des adhérentes participent aux activités de façon régulière contre 67 % des adhérents. ■

Définitions

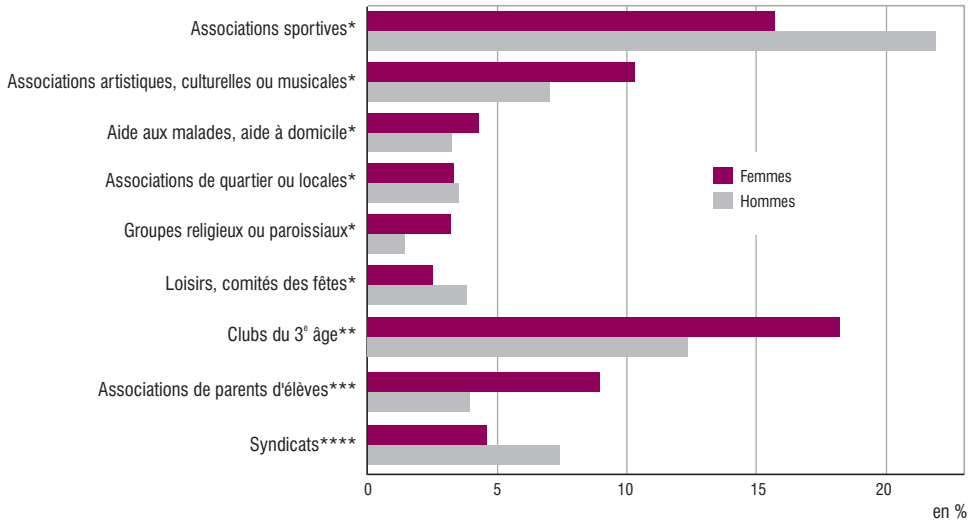
Multi-adhérent : personne adhérent simultanément à au moins deux associations de type différent : par exemple, adhérent à une association sportive et adhérent à une association artistique, culturelle ou musicale.

Degré de participation : quand une personne est adhérente de plusieurs associations dans lesquelles elle participe à divers degrés (dans l'ordre croissant de degré de participation : « simple adhérent » ; « participant actif, régulier ou occasionnel » ; « a une responsabilité »), c'est le degré de participation le plus élevé que l'on retient.

Pour en savoir plus

- Febvre M., Muller L., « Vie associative et bénévolat en 2002 », Insee, *Document de travail* n° F0402, février 2004.
- Febvre M., Muller L., « La vie associative en 2002 - 12 millions de bénévoles », *Insee Première* n° 946, janvier 2004.
- Febvre M., Muller L., « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee Première* n° 920, septembre 2003.

1. Taux d'adhésion à différentes associations @



Lecture : 16 % des femmes sont membres d'une association sportive, 18 % des femmes de 60 ans ou plus sont membres d'un club du 3^e âge.

Champ : * population des personnes âgées de 15 ans ou plus ; ** population des personnes âgées de 60 ans ou plus ; *** population des personnes membres d'un ménage comprenant au moins un enfant en âge de scolarisation (3 à 19 ans) ; **** population des personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle, et les chômeurs.

Note : les taux d'adhésion aux autres catégories d'associations (aide internationale, protection de l'environnement, défense des consommateurs) sont inférieurs à 2 %. Les femmes et les hommes y sont adhérents dans les mêmes proportions.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

2. Degré de participation à la vie associative @

	Femmes	Hommes	Ensemble
Simple adhérent	30	35	33
Participant actif, régulier ou occasionnel	52	45	48
A une responsabilité	18	20	19

Lecture : 18 % des femmes adhérent à au moins une association dont au moins l'une d'entre elles.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, adhérent à au moins une association.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

3. Fréquence de la participation à la vie associative @

	Femmes	Hommes	Ensemble
Régulièrement tout au long de l'année	77	69	73
De temps en temps tout au long de l'année	11	14	13
Seulement pendant certaines périodes ou les vacances	2	3	2
Occasionnellement ou rarement	7	10	8
Jamais	3	5	4

Lecture : 77 % des femmes adhérent à au moins une association la fréquentent régulièrement tout au long de l'année.

Champ : personnes de 15 ans ou plus adhérent à au moins une association.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

8.2 L'insécurité

Les violences et vols sur les personnes touchent globalement davantage les jeunes. Ainsi, selon l'enquête **Cadre de vie et de sécurité**, 7 % des femmes de 14 à 24 ans et 8 % des hommes du même âge ont subi des vols personnels sans violence au cours des deux dernières années, soit deux fois plus que la moyenne. Les jeunes hommes sont par ailleurs beaucoup plus souvent victimes de vols avec violence que les jeunes femmes (figure 1). Les violences physiques, indépendantes de vols, concernent deux fois plus souvent les jeunes que la moyenne de la population : 7 % des hommes de 14 à 24 ans et près de 5 % des femmes du même âge en ont subi au cours des deux années 2005-2006 (figure 2). Les victimes, sur la même période, d'insultes ou injures, représentent 13 % de la population, le plus souvent des femmes, notamment des jeunes femmes de 14 à 24 ans : 25 % d'entre elles y ont été confrontées. Les jeunes femmes sont également un peu plus souvent victimes de menaces que les hommes (figure 3).

Les femmes sont beaucoup plus souvent que les hommes victimes d'agressions à caractère sexuel de la part de personnes ne vivant pas avec elles. 6 % des femmes de 18 à 59 ans déclarent ainsi avoir été confrontées en 2005-2006 à quelqu'un, ne vivant pas avec elles, qui cherchait à les embrasser contre leur volonté, à les caresser ou à faire d'autres gestes déplacés. Cette part est d'autant plus importante que les femmes sont jeunes : elle

atteint 9 % chez les 25-34 ans et même 12 % chez les 18-24 ans (figure 4). Cette forme de violence n'épargne pas non plus les hommes, même s'ils sont nettement moins nombreux (1,3 %) à l'avoir subie. Les attouchements ou rapports sexuels forcés, bien que moins fréquents, concernent aussi surtout des femmes : 1,5 % des femmes de 18 à 59 ans ont déclaré en avoir subi au cours des deux dernières années, contre 0,5 % des hommes. Les jeunes femmes y sont également plus exposées (2,3 % des 18 à 24 ans). Mais les femmes un peu plus âgées y sont également confrontées.

Quant aux violences physiques et sexuelles au sein même des ménages (figures 5 et 6), elles touchent deux fois plus souvent les femmes que les hommes : 3 % des femmes de 18 à 59 ans ont subi en 2005-2006 des gifles, des coups ou toute autre violence physique de la part d'une personne qui vit actuellement avec elles, contre 1,6 % des hommes. Ces violences, relativement nombreuses à l'encontre des jeunes femmes (4,6 % en ont été victimes), diminuent avec l'âge. Chez les hommes, ce sont les 25 à 34 ans qui en sont le plus victimes (2,6 %). Toujours de la part d'un membre du ménage, le plus souvent le conjoint, 1,5 % des femmes et 0,5 % des hommes déclarent avoir subi des attouchements ou des rapports sexuels non désirés. Ce type de violences touche davantage les femmes d'âge médian. ■

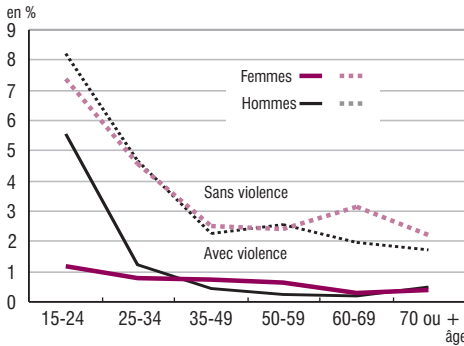
Définitions

Enquête Cadre de vie et de sécurité : c'est une nouvelle enquête de victimation réalisée par l'Insee annuellement, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance. Elle est entièrement consacrée à la mesure de la délinquance vue du côté des victimes. Les statistiques qui en sont tirées diffèrent des données administratives du ministère de l'Intérieur qui reflètent davantage, au travers du recensement des faits ayant fait l'objet d'une plainte, d'une part l'activité policière, d'autre part la propension des victimes à porter plainte.

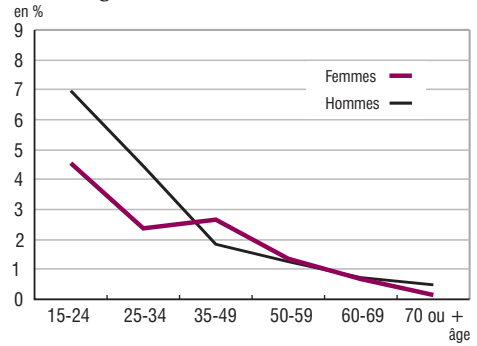
Pour en savoir plus

- Rizk C., « Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles en 2005 et 2006 », La criminalité en France, rapport de l'Observatoire national de la délinquance, 2007.
- Jaspard M., « La violence envers les femmes », La Découverte, 2005.
- Djider Z., Vanovermeir S., « Des insultes aux coups : hommes et femmes inégaux face à la violence », *Insee Première* n° 1124, mars 2007.

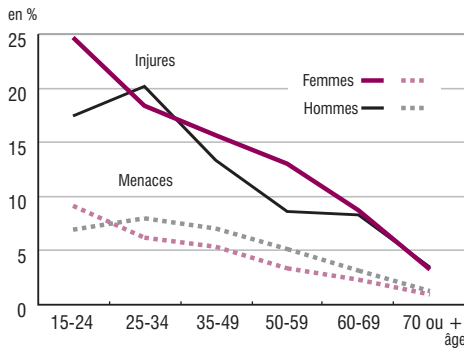
1. Victimes de vols avec ou sans violence



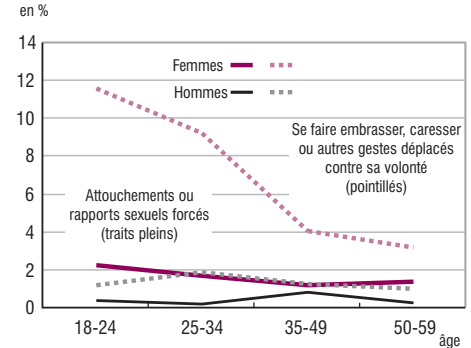
2. Victimes de violences physiques en dehors du ménage



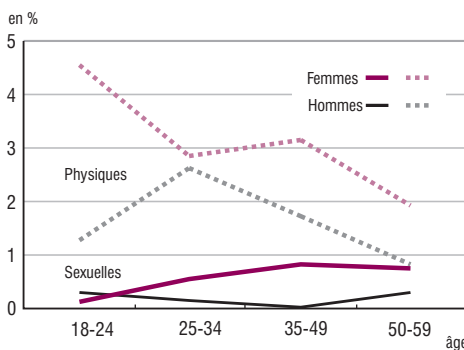
3. Victimes d'injures ou de menaces en dehors du ménage



4. Victimes de violences sexuelles en dehors du ménage



5. Victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage



6. Victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage

	en %	
En dehors du ménage	Hommes	Femmes
Se faire embrasser, caresser ou tout autre geste déplacé contre sa volonté	1,3	5,9
Attouchements ou rapports sexuels forcés	0,5	1,5
Au sein du ménage	Hommes	femmes
Violences physiques	1,6	3,0
Violences sexuelles	0,2	0,7

Champ : individus de 18 à 59 ans.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

8.3 Les condamnations

623 000 condamnations ont été prononcées par la Justice au cours de l'année 2005. Les condamnés sont majoritairement des hommes : à peine une condamnation sur dix concerne une femme (*figure 1*). Cette proportion varie toutefois avec les infractions commises. Pour les infractions en matière de chèques, qui est le délit le plus partagé, plus d'un tiers des condamnations touche des femmes. En revanche, les condamnations pour destructions, dégradations, les infractions sur les stupéfiants et même les **infractions** en matière de **sécurité routière** atteignent très majoritairement des hommes. Les femmes sont très rarement condamnées pour crimes (moins de 200 condamnations en 2005 contre 3 000 pour les hommes, soit environ 6 %). Ceci s'explique en partie par le fait que la moitié de ces condamnations pour crime sont prononcées à la suite de viols, dont l'auteur est quasiment toujours un homme.

Du fait de ces disparités, il y a beaucoup plus d'hommes dans les prisons françaises que de femmes (*figure 2*) : en 2007, les femmes

représentent 4 % de la population incarcérée. Cette proportion est assez stable depuis le début des années 2000. Parmi les détenues, 41% sont en **détention provisoire**. Les hommes sont 30 % à être prévenus. Si la part des prévenus a varié au cours des dix dernières années, l'écart entre hommes et femmes est resté stable.

En 2005, 248 845 condamnations ont été prononcées pour infraction à la sécurité routière, soit 40 % de l'ensemble des condamnations prononcées pour délit ou **contravention de 5^e classe**. Ces condamnations pour délits de la circulation routière concernent des hommes dans 92 % des cas (*figure 3*). La part des femmes varie cependant selon les infractions commises. Particulièrement faible parmi les condamnés pour conduite en état alcoolique (7 %) et les condamnés pour absence de permis (8 %), la part des femmes atteint 23 % parmi les condamnés pour atteintes corporelles involontaires non aggravées par l'alcool et 16 % parmi ceux pour homicide involontaire par conducteur. ■

Définitions

Infraction aux règles de la sécurité routière : l'analyse des sanctions est effectuée à partir d'une exploitation du casier judiciaire. Y sont incluses les compositions pénales (qui consistent en une ou plusieurs mesures : amende, remise du permis de conduire, travail non rémunéré, etc.) et les ordonnances pénales délictuelles (la condamnation est limitée à l'amende et aux peines complémentaires encourues qui peuvent être prononcées).

Détention provisoire : mesure exceptionnellement ordonnée par le juge des libertés et de la détention, saisi par le juge d'instruction, de placer en prison avant son jugement une personne mise en examen pour crime ou délit puni d'au moins 3 ans d'emprisonnement (loi du 15 juin 2000). La détention provisoire doit être strictement motivée selon les conditions prévues par la loi.

Contraventions de 5^e classe : ce sont les contraventions les plus graves, pour lesquelles peuvent être prononcées des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros (3 000 euros en cas de récidive) ainsi que certaines peines alternatives comme la suspension de permis de conduire.

Pour en savoir plus

- Timbart O., Razafindranovona T., « Les condamnations pour infraction à la sécurité routière en 2005 », *Infostat justice* n° 95, ministère de la Justice, SDSED, juin 2007.
- SDSED, « Les condamnations en 2005 », *Études Statistiques Justice*, ministère de la justice, décembre 2006 <http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10054&ssrubrique=10058&article=12568>

1. Nombre de condamnations selon le sexe et la nature de l'infraction en 2005

Infractions	Ensemble Effectifs	Femmes		Hommes		% de femmes
		Effectifs	%	Effectifs	%	
Ensemble	623 005	59 135	100,0	563 870	100,0	9,5
Crimes	3 236	187	0,3	3 049	0,5	5,8
dont : homicides volontaires	502	66	0,1	436	0,1	13,1
viols	1 626	23	0,0	1 603	0,3	1,4
Délits	550 841	52 714	89,1	498 127	88,3	9,6
dont : vols, recel	112 984	13 132	22,2	99 852	17,7	11,6
escroquerie, abus de confiance	14 631	2 893	4,9	11 738	2,1	19,8
destructions, dégradations	18 712	1 029	1,7	17 683	3,1	5,5
circulation routière	212 256	15 895	26,9	196 361	34,8	7,5
chèques	3 088	1 103	1,9	1 985	0,4	35,7
homicides et blessures involontaires	12 298	2 266	3,8	10 032	1,8	18,4
coups et violences volontaires	48 456	3 713	6,3	44 743	7,9	7,7
infractions sur les stupéfiants	36 264	2 077	3,5	34 187	6,1	5,7
Contraventions de 5^e classe	68 928	6 234	10,5	62 694	11,1	9,0
dont : circulation routière	24 821	1 931	3,3	22 890	4,1	7,8
blessures involontaires ¹	1 158	261	0,4	897	0,2	22,5
coups et violences volontaires ²	11 993	1 394	2,4	10 599	1,9	11,6

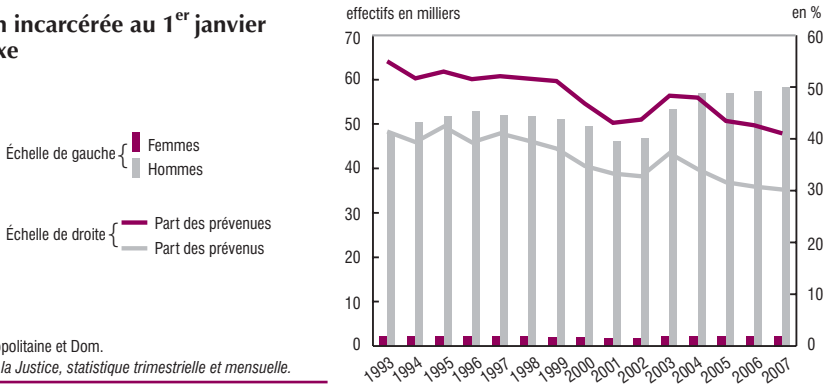
1. Interruption totale de travail (ITT) inférieure ou égale à 3 mois.

2. ITT inférieure ou égale à 8 jours sans circonstances aggravantes.

Note : la qualification de certaines infractions a changé en 2005 notamment en matière de circulation routière où les défauts d'assurances et les conduites sans permis ont été correctionnalisés ainsi que les blessures par conducteur ayant occasionné une ITT inférieure ou égale à 3 mois.

Source : ministère de la Justice, SDESD, exploitation statistique du casier judiciaire.

2. Population incarcérée au 1^{er} janvier suivant le sexe



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Justice, statistique trimestrielle et mensuelle.

3. Les caractéristiques des condamnés pour infraction routière en 2005

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Conduite en état alcoolique	9 483	7,4	118 494	92,6	127 977	100,0
Blessures involontaires par conducteur	1 875	23,0	6 282	77,0	8 157	100,0
Blessures involontaires en état alcoolique	201	8,1	2 277	91,9	2 478	100,0
Homicide involontaire par conducteur	154	15,5	841	84,5	995	100,0
Homicide involontaire en état alcoolique	16	5,7	267	94,3	283	100,0
Infractions « papiers »	5 965	8,0	68 163	92,0	74 128	100,0

Source : ministère de la Justice, SDESD, exploitation statistique du casier judiciaire.

8.4 Les appréciations sur le cadre de vie

Globalement, les appréciations des hommes et des femmes sur les conditions de vie dans leur quartier de résidence diffèrent peu. Dans la hiérarchie des inquiétudes concernant leur environnement proche, ce sont les dangers de la circulation qui arrivent en tête (*figure 1*), les hommes et les femmes citant ce problème dans des proportions équivalentes (respectivement 45 % et 47 %). Quel que soit le type de commune, les femmes évoquent plus souvent que les hommes le manque d'équipements relatifs à la petite enfance. Sur l'ensemble du territoire, elles sont 29 % à souligner cette carence contre 25 % des hommes. Cette différence est encore plus marquée pour les habitants des agglomérations de moins de 100 000 habitants, des pôles ruraux et des communes périurbaines. Le manque de commerces est également davantage exprimé par les femmes : 34 % d'entre elles le citent, contre 32 % des hommes, l'écart entre hommes et femmes étant particulièrement marqué chez les personnes résidant en banlieue d'agglomérations de plus de 100 000 habitants (34 % contre 29 %), dans un pôle rural ou dans une commune rurale isolée. À tout âge et quelle que soit la taille de leur commune

d'habitation, les femmes sont également plus nombreuses à se plaindre du manque de transports en commun (28 % contre 24 % des hommes). En revanche, hommes et femmes estiment de façon proche les nuisances du bruit ou de la pollution dans leur quartier.

Les différences d'appréciation du cadre de vie diffèrent au total davantage selon le type de quartier de résidence que selon le sexe, excepté pour ce qui touche à l'insécurité personnelle. Si la **délinquance**, posée comme problème général dans le quartier, préoccupe pareillement les hommes et les femmes (24 %), le **sentiment d'insécurité** dans son quartier est plus développé chez ces dernières (*figure 2*). Ce sentiment d'insécurité dans le quartier augmente avec la densité urbaine : dans les communes de plus de 3 500 habitants au km², ce sont 13 % des hommes et 23 % des femmes qui le perçoivent. Le sentiment d'insécurité au domicile est quant à lui deux fois plus souvent exprimé par les femmes que par les hommes mais diffère peu selon la densité du quartier d'habitation. Pour les femmes comme pour les hommes, la peur de sortir du domicile augmente nettement avec l'âge (*figure 3*) et est renforcé pour les femmes qui vivent seules (*figure 4*). ■

Définitions

Délinquance : les personnes ayant au moins répondu « La délinquance » à la question « Votre quartier est-il concerné par les problèmes suivants ? » de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2007 sont concernés par un problème général de délinquance dans leur quartier.

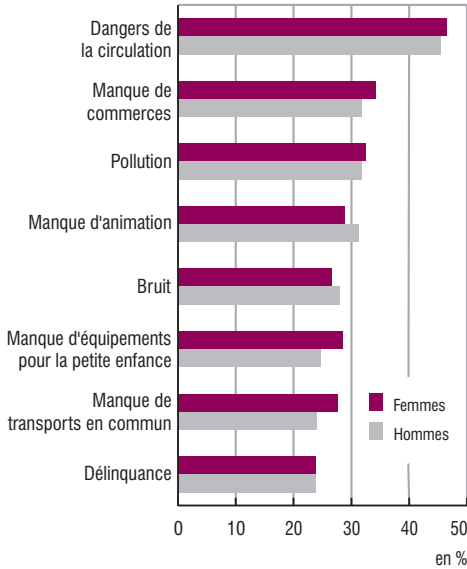
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou au domicile : les personnes ayant répondu « Oui, souvent » ou « Oui, de temps en temps » aux questions « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ? » ou « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile » de l'enquête Cadre de vie et sécurité sont considérées comme se sentant en insécurité respectivement dans leur quartier et à leur domicile.

Pour en savoir plus

- Le Jeannic T., « On pardonne tout à son quartier ... sauf l'insécurité, les dégradations, les bruit », *Insee Première* n° 1133, mai 2007.
- Le Jeannic T., « Insécurité : perceptions et réalités », *Insee Références*, Données sociales : la société française, édition 2006.

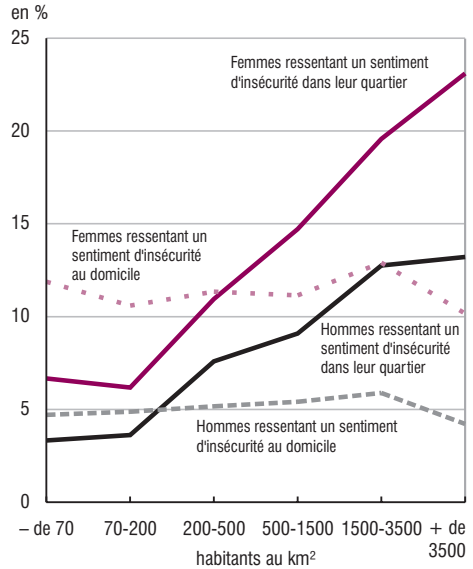
Les appréciations sur le cadre de vie 8.4

1. Principaux problèmes ou manques dans le quartier



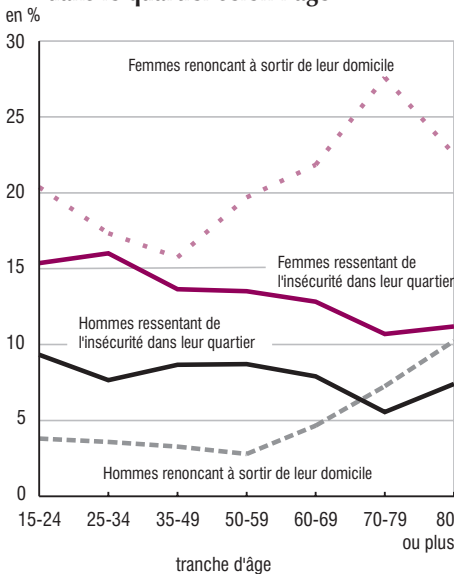
Champ : individus de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

2. Sentiment d'insécurité¹ dans le quartier et le domicile selon la densité de population communale



1. Voir définition.
Champ : individus de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

3. Peur de sortir du domicile pour raisons de sécurité et sentiment d'insécurité¹ dans le quartier selon l'âge



1. Voir définition.
Champ : individus de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

4. Sentiment d'insécurité¹ au domicile selon l'âge



1. Voir définition.
Champ : individus de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

8.5 Les pratiques religieuses

La **pratique religieuse** demeure plus féminisée : en 2005, 14 % des femmes, contre 9 % des hommes, déclarent pratiquer régulièrement une religion (*figure 1*). À l'inverse, les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer n'avoir rien en commun avec la religion : 34 % des hommes mais seulement 26 % des femmes disent n'avoir ni pratique religieuse, ni sentiment d'appartenance à une religion.

D'autres facteurs, tels que l'âge, la transmission familiale, le niveau de diplôme ou encore le fait d'être (ou d'avoir été) agriculteur influent sur les pratiques religieuses des hommes et des femmes.

Si à tous les âges, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à pratiquer une religion, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle, la différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée pour les plus âgés : 23 % des femmes de plus de 60 ans, contre 14 % des hommes du même âge, ont une pratique régulière de leur religion. L'écart s'atténue chez les personnes de moins de 60 ans : 8 % des hommes contre 10 % des femmes déclarent une pratique régulière de leur religion, la pratique occasionnelle concernant légèrement plus les femmes (près de 20 % contre 17 %). Parmi les plus jeunes générations, les hommes déclarent plus souvent que les femmes n'avoir aucune pratique religieuse ni sentiment d'appartenance soit 37 % pour les uns et 31 % pour les autres (*figure 2*).

Les hommes comme les femmes n'adoptent pas le même comportement vis-à-vis de la religion quand ils sont diplômés ou quand ils ne le sont pas. La proportion de pratiquants réguliers ou occasionnels est plus élevée parmi

ceux qui possèdent un diplôme inférieur au baccalauréat. C'est le cas de 40 % des femmes et de 30 % des hommes. Si un quart des hommes ayant un niveau de diplôme supérieur ou équivalent au bac ont une pratique religieuse régulière ou occasionnelle, 30 % des femmes ayant le même niveau de diplôme déclarent une pratique identique.

Le fait d'être (ou d'avoir été) agriculteur exploitant est également déterminant du point de vue de la pratique religieuse régulière ou occasionnelle : la proportion de pratiquants est beaucoup plus élevée parmi les agriculteurs exploitants que parmi les autres catégories socioprofessionnelles. Chez les agriculteurs, 64 % des femmes et 37 % des hommes déclarent pratiquer une religion, contre 35 % des femmes et 27 % des hommes parmi les non-agriculteurs.

La pratique religieuse est pour beaucoup une question d'héritage familial, elle semble tout particulièrement transmise par les pères. Ainsi, pour les femmes, avoir un père qui a été régulièrement pratiquant entraîne de leur part une pratique régulière dans 48 % des cas ; à l'inverse seulement 5 % des femmes dont le père n'avait aucune pratique religieuse seront elles-mêmes régulièrement pratiquantes. Ce contraste est un peu moins fort selon la pratique religieuse de la mère (de 42 % pour les filles de mères pratiquantes régulières à 3 % pour celles dont la mère n'était pas pratiquante). La même dominance de l'héritage paternel se retrouve chez les hommes mais avec des taux de pratiques régulières moins élevés.

Très logiquement, quand les parents sont tous les deux des pratiquants réguliers, dans 50 % des cas la femme a une même pratique régulière contre 42 % des hommes. ■

Définitions

Pratique religieuse : il n'y a pas dans les enquêtes de l'Insee de critère objectif pour déterminer ce que représente la pratique pour chaque religion. Le caractère régulier ou occasionnel de sa pratique religieuse est donc laissé à l'appréciation de l'enquêté.

Pour en savoir plus

- Lambert Y., « La religion en France des années soixante à nos jours », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2002.
- Lambert Y., « Religion : l'Europe à un tournant », *Analyse et prospective, Futuribles* n° 277, 2002.
- Niel X., « L'état de la pratique religieuse en France », *Insee Première* n° 570, 1998.

Les pratiques religieuses 8.5

1. Personnes ayant une pratique religieuse régulière ou occasionnelle

en %

	Pratique religieuse régulière		Pratique religieuse occasionnelle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Tranche d'âge				
Moins de 60 ans	10,3	8,1	19,6	17,2
60 ans ou plus	23,4	13,5	28,9	23,3
Pratique religieuse du père				
Pratique régulière	48,4	39,7	27,0	23,1
Pratique occasionnelle	8,2	5,7	58,8	56,0
Pas de pratique	4,8	1,2	8,2	5,1
Pratique religieuse de la mère				
Pratique régulière	41,6	32,3	28,2	26,3
Pratique occasionnelle	5,2	3,6	55,4	47,0
Pas de pratique	2,9	1,3	5,1	3,0
Niveau de diplôme				
Niveau inférieur au Bac	16,2	9,6	23,7	19,6
Bac ou plus	10,1	9,0	19,4	16,5
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteurs exploitants	30,5	8,2	34,0	28,9
Non-agriculteurs*	13,5	9,4	21,8	18,2
Ensemble	14,0	9,4	22,2	18,6

* Artisans, commerçants, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, inactifs et retraités (sauf retraités anciens agriculteurs exploitants).

Lecture : 14 % des femmes ont une pratique religieuse régulière ; 10,3 % des femmes âgées de moins de 60 ans sont dans ce cas.

Champ : individus de 14 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

2. Personnes n'ayant pas de pratique religieuse régulière ou occasionnelle

en %

	Pas de pratique mais le sentiment d'appartenir à une religion		Ni pratique, ni sentiment d'appartenance	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Tranche d'âge				
Moins de 60 ans	38,0	36,8	31,3	37,1
60 ans ou plus	34,1	40,8	12,8	21,6
Pratique religieuse du père				
Pratique régulière	17,5	27,3	6,8	9,7
Pratique occasionnelle	25,1	28,7	7,7	9,7
Pas de pratique	47,2	44,5	39,1	49,2
Pratique religieuse de la mère				
Pratique régulière	22,7	29,9	7,1	11,5
Pratique occasionnelle	28,5	32,3	10,5	17,2
Pas de pratique	48,1	44,3	43,1	51,4
Niveau de diplôme				
Niveau inférieur au Bac	38,0	38,5	21,2	31,3
Bac ou plus	34,9	36,1	34,9	37,9
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteurs exploitants	28,1	37,7	6,6	24,6
Non-agriculteurs*	37,2	37,7	26,7	33,8

* Artisans, commerçants, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, inactifs et retraités (sauf retraités anciens agriculteurs exploitants).

Lecture : 36,9 % des femmes n'ont pas de pratique religieuse régulière mais ont le sentiment d'appartenir à une religion ; 38 % des femmes âgées de moins de 60 ans sont dans ce cas.

Champ : individus de 14 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

8.6 L'utilisation des nouvelles technologies

Entre 2001 et 2005, l'utilisation du téléphone portable connaît une hausse importante (figure 1) pour les femmes comme pour les hommes. Ainsi, en 2005, 73 % des hommes de plus de 15 ans et 71 % des femmes de plus de 15 ans utilisaient personnellement un téléphone portable, soit respectivement 12 et 16 points de plus qu'en 2001. Ces proportions n'ont quasiment pas évolué entre 2005 et 2007.

60 % des hommes et 54 % des femmes ont utilisé l'internet au cours des trois derniers mois. Ces internautes sont de plus en plus nombreux à utiliser Internet tous les jours (figure 1). Ceci est vrai aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Si chez les internautes, les hommes restent plus nombreux à avoir un usage quotidien de l'internet, l'écart avec les femmes se réduit, passant de 8 points en 2001 à 5 points en 2005 et 3 points en 2007.

73 % des hommes et 67 % des femmes ont déjà utilisé un ordinateur. Parmi ces utilisateurs, la maîtrise des outils informatiques est globalement plus répandue chez les hommes (figure 2). Cependant, l'écart est plus ou moins grand suivant les compétences mises en œuvre. Les écarts entre hommes et femmes sont relativement faibles pour tout ce qui concerne l'usage, largement répandu, des fonctions bureautiques de base : 88 % des hommes et 86 % des femmes savent utiliser un moteur de recherche, et respectivement 77 % et 73 % d'entre eux savent se servir des fonctions de copier-coller.

En revanche, les compétences plus spécifiques, moins souvent mobilisées et plus rares, opposent davantage les hommes et les femmes : 23 % des hommes déclarent ainsi savoir écrire un programme informatique, contre

seulement 10 % des femmes. En effet, ces compétences sont généralement sollicitées dans le cadre professionnel. Or, d'une part les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper un emploi, et d'autre part, les hommes sont dix fois plus nombreux que les femmes à travailler dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, les hommes prennent plus volontiers en charge l'entretien de l'ordinateur : 75 % des hommes ayant déjà utilisé un ordinateur déclarent savoir installer un nouveau matériel informatique, contre 52 % des femmes. L'écart est du même ordre de grandeur pour l'installation de logiciels, la protection de l'ordinateur contre les virus et la résolution des problèmes informatiques.

Parmi les usagers de l'internet, 33 % des hommes et 29 % des femmes déclarent avoir effectué un achat par ce biais au cours des douze derniers mois. Les produits achetés sur l'internet sont de natures très diverses (figure 3). Ainsi, 35 % des hommes clients sur l'internet déclarent avoir acheté du matériel informatique au cours des douze derniers mois, contre 17 % des femmes clientes. De même, les hommes sont plus nombreux que les femmes à acheter du matériel hi-fi et des logiciels informatiques.

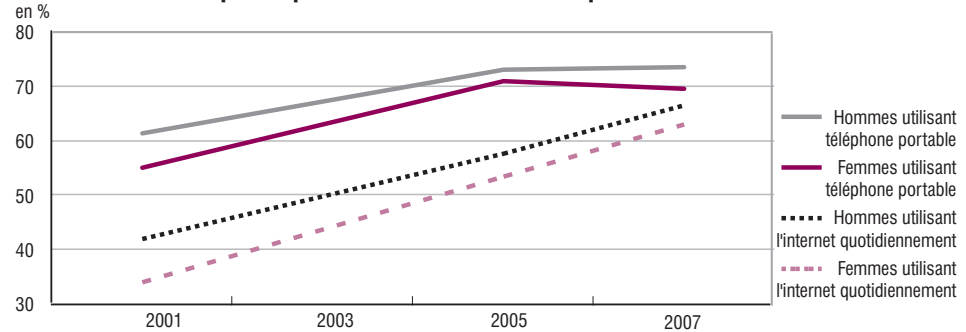
Inversement, l'achat de vêtements ou d'équipements sportifs concerne 58 % des femmes clientes sur l'internet, contre 40 % des hommes clients. Dans une moindre mesure, les femmes achètent plus de livres, journaux, magazines et de voyages que les hommes. Enfin, l'achat de nourriture sur l'internet est encore marginal, et ce quel que soit le sexe de l'acheteur (6 % des femmes et des hommes clients sur l'internet). ■

Pour en savoir plus

- Frydel Y., « Internet au quotidien : un Français sur quatre », *Insee Première* n° 1076, mai 2006.
- Bigot R., « Internet, ordinateur : le fossé numérique se réduit mais reste important », *Consommation et Modes de Vie* n° 191, Credoc, mars 2006.
- Berry J.-B., « Le commerce électronique : une demande en expansion, une offre qui s'adapte », *Insee Première* n° 1040, septembre 2005.
- Frydel Y., « Un ménage sur deux possède un micro-ordinateur, un sur trois un accès à Internet », *Insee Première* n° 1011, mars 2005.
- Rouquette C., « Un tiers des adultes ont déjà utilisé internet », *Insee Première* n° 850, juin 2002.

L'utilisation des nouvelles technologies 8.6

1. Utilisation du téléphone portable et de l'internet au quotidien



Lecture : en 2007, 74 % des hommes utilisent un téléphone portable et 63 % des femmes internautes vont sur l'internet tous les jours ou presque.

Champ : pour les téléphones portables : individus de 15 ans et plus.

Champ : pour l'utilisation quotidienne de l'internet : individus de 15 ans et plus ayant utilisé l'internet au cours des trois derniers mois.

Sources : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication de 2007, enquête permanente sur les Conditions de vie des ménages d'octobre 2001 et d'octobre 2005.

2. Les compétences en informatique

	Femmes	Hommes	Différence
Utiliser un moteur de recherche	85,8	88,3	2,5
Copier ou coller un fichier, un répertoire	74,8	78,4	3,6
Utiliser le copier-coller pour déplacer des informations dans un document	73,3	77,0	3,7
Envoyer des courriels avec des fichiers joints	78,2	83,9	5,7
Utiliser des formules arithmétiques dans un tableur	52,1	58,8	6,7
Créer, mettre à jour un site	15,8	25,5	9,7
Téléphoner via l'internet	36,5	47,2	10,7
Poster des messages dans un forum	30,7	44,2	13,5
Écrire un programme dans un langage informatique spécifique	9,4	23,2	13,8
Utiliser le <i>peer-to-peer</i> pour échanger des films, de la musique	11,3	29,6	18,3
Détecter et résoudre les problèmes informatiques	26,8	47,3	20,5
Rechercher, télécharger et installer des logiciels	45,2	67,1	21,9
Compresser ou décompresser des fichiers	33,6	55,9	22,3
Installer un nouveau matériel	52,2	75,2	23,0
Protéger l'ordinateur des virus et <i>spyware</i>	48,2	71,4	23,2
Connecter un ordinateur à un réseau local	25,8	50,4	24,6

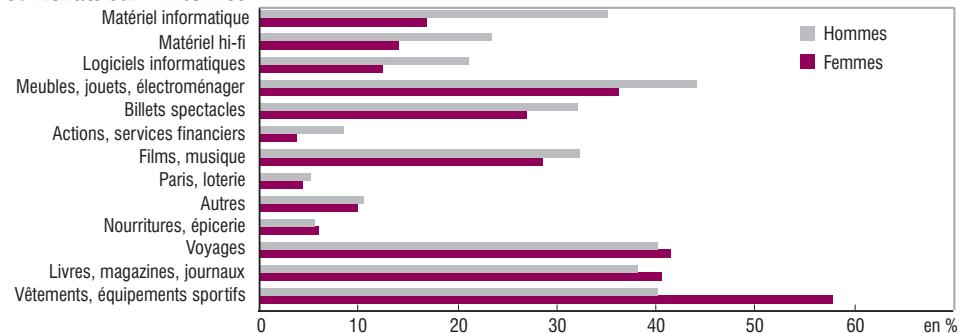
Champ pour les compétences informatiques : individus de plus de 15 ans ayant déjà utilisé un micro-ordinateur.

Champ pour les compétences à l'internet : individus de plus de 15 ans ayant déjà utilisé l'internet.

Lecture : 16 % des femmes ayant déjà utilisé l'internet savent créer ou mettre à jour un site. 75 % des hommes ayant déjà utilisé un ordinateur savent installer un nouveau matériel.

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication 2007.

3. Achats sur l'internet



Champ : individus de plus de 15 ans ayant effectué au moins un achat sur l'internet au cours des douze derniers mois.

Lecture : 40 % des hommes et 58 % des femmes ayant effectué un achat sur l'internet au cours des douze derniers mois ont acheté des vêtements ou des équipements sportifs.

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication 2007.

8.7 Cadrage européen : utilisation d'un ordinateur

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues un aspect essentiel des activités à la fois économiques et sociales en Europe. L'ordinateur est de plus en plus un outil que tous sont amenés à utiliser dans leur vie quotidienne ou dans le cadre de leur travail. En 2006, dans les pays de l'Union européenne, ce sont les hommes qui occupent majoritairement les emplois dans l'informatique, que ce soit en tant que spécialistes, « pupitreurs » ou opérateurs de matériels. La proportion d'hommes actifs à ces postes dépasse celle des femmes dans tous les États membres étudiés.

Aussi, dans presque tous les pays européens et à tout âge, les hommes utilisent l'ordinateur et l'internet plus régulièrement que les femmes. En 2006, dans l'ensemble de l'Union européenne, environ 48 % des hommes âgés de 16 à 74 ans déclarent ainsi avoir utilisé un ordinateur au moins une fois par jour au cours des trois mois précédents, contre 39 % des femmes (*figure 1*). L'écart est de 5 points en faveur des hommes parmi les jeunes générations (16-24 ans) et de 12 points parmi les utilisateurs âgés de 55 à 74 ans (26 % pour les hommes et 14 % pour les femmes). L'écart est particulièrement important au Luxembourg où la proportion d'hommes utilisant quotidiennement un ordinateur

dépasse de 24 points celle des femmes. En Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche et au Royaume-Uni, l'écart est également supérieur à la moyenne, variant entre 10 et 14 points.

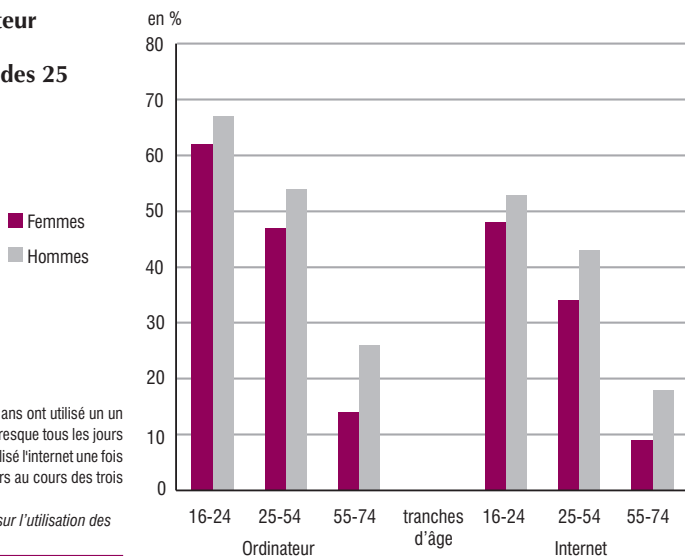
Comme pour l'ordinateur, l'utilisation de l'internet diminue avec l'âge et les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer avoir surfé sur le net au moins une fois par jour au cours des trois derniers mois. Dans l'ensemble de l'Union européenne, en 2006, 48 % des femmes âgées de 16 à 24 ans utilisent l'internet quotidiennement, contre 53 % des hommes. Pour les femmes, cette proportion varie toutefois entre plus de 70 % au Danemark, en Estonie, aux Pays-Bas, en Finlande, en Suède et en Islande, et moins de 30 % en Bulgarie, en République tchèque et en Grèce. La France, comme l'Espagne, compte 41 % d'utilisatrices quotidiennes parmi les jeunes générations. Chez les 25-54 ans, l'utilisation quotidienne de l'internet tombe, à 34 % chez les femmes et 43 % chez les hommes ; la proportion d'utilisatrices ne dépasse celle d'utilisateurs que dans les trois pays baltes. Chez les 55-74 ans, la proportion d'utilisateurs quotidiens de l'internet est encore plus faible, atteignant 18 % des hommes et seulement 9 % des femmes (*figure 2*). ■

Pour en savoir plus

- Seybert H., « Différences entre hommes et femmes dans l'utilisation de l'ordinateur et de l'internet », *Statistiques en bref* n° 119/2007, Eurostat.
- Smihily M., « Utilisation de l'internet en 2007- Ménages et particuliers », *Données en bref* n° 23/2007, Eurostat.

Cadrage européen : utilisation d'un ordinateur 8.7

1. Utilisation d'un ordinateur ou de l'internet dans l'Union européenne des 25 en 2006



Champ : individus de 16 à 74 ans.

Lecture : 47 % des femmes âgées de 25-54 ans ont utilisé un ordinateur une fois par jour en moyenne ou presque tous les jours au cours des trois derniers mois ; 34 % ont utilisé l'internet une fois par jour en moyenne ou presque tous les jours au cours des trois derniers mois.

Source : Eurostat, enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers.

2. Proportion de femmes et d'hommes ayant utilisé l'internet en moyenne une fois par jour et au moins une fois par semaine au cours des 3 derniers mois, par tranche d'âge, en 2006

	16-24 ans				25-54 ans				55-74 ans			
	Chaque jour		Au moins une fois par semaine		Chaque jour		Au moins une fois par semaine		Chaque jour		Au moins une fois par semaine	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Belgique	66	67	83	81	47	55	64	70	13	26	20	34
Rép. tchèque	28	38	64	66	18	22	38	41	3	7	8	16
Danemark	71	82	92	95	72	77	85	88	36	49	51	60
Allemagne	53	65	82	85	40	53	65	73	11	24	22	37
Irlande	33	32	61	57	25	34	46	51	7	10	16	18
Estonie	74	72	91	89	46	41	67	61	11	12	17	19
Grèce	22	19	44	49	13	20	21	32	1	4	1	7
Espagne	41	44	68	71	23	33	40	49	3	10	6	15
France	41	42	73	69	30	36	45	50	6	11	10	16
Italie	49	54	54	57	30	41	31	43	4	13	4	14
Chypre	34	22	63	47	18	27	27	36	2	6	4	10
Lettonie	61	59	85	88	35	33	52	47	7	8	11	12
Lituanie	46	48	75	78	27	22	42	36	3	5	7	7
Luxembourg	58	68	87	91	39	63	61	81	12	43	20	55
Hongrie	45	46	74	74	33	33	47	46	9	13	12	17
Pays-Bas	76	88	94	98	63	75	82	89	23	43	36	58
Autriche	58	61	80	80	36	53	57	68	9	24	16	33
Pologne	40	47	69	72	22	23	34	35	3	7	6	10
Portugal	47	50	68	69	21	27	31	38	:	7	:	:
Slovénie	65	68	79	83	39	43	52	56	4	16	6	19
Slovaque	33	47	65	78	28	32	44	49	4	7	7	12
Finlande	78	80	94	93	64	68	84	80	23	30	34	43
Suède	77	77	94	94	63	74	86	91	29	47	48	65
Royaume-Uni	50	50	72	71	40	54	59	74	13	26	25	41
UE-25	48	53	73	73	34	43	50	58	9	18	15	26
Bulgarie	27	31	45	48	16	17	25	24	2	3	3	5
Islande	84	86	95	97	76	76	91	88	34	57	48	70
Norvège	69	81	96	99	57	72	81	87	30	44	43	53

Source : Eurostat, enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers.

9.1 La lecture

Le développement de l'audiovisuel et la diversité de l'offre de loisirs ont conduit à un recul continu de la lecture depuis la fin des années soixante-dix. En 2005, interrogés sur leurs **pratiques actuelles de lecture**, les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus apportent des réponses très contrastées selon qu'il s'agit de la presse ou de livres.

Dans le domaine de la presse quotidienne, les hommes se révèlent des lecteurs plus assidus que les femmes (*figure 1*). En 2005, 18 % d'entre eux déclarent avoir lu un quotidien national au moins une fois par semaine au cours des douze derniers mois (contre 13 % des femmes) et 50 % d'entre eux déclarent avec lu un quotidien régional (contre 45 % des femmes). Ce constat vaut pour toutes les classes d'âges. Pour la lecture de quotidiens régionaux, il est encore plus marqué chez les seniors : deux hommes sur trois âgés de 60 ans ou plus lisent un quotidien régional au moins une fois par semaine, contre un peu plus d'une femme sur deux de la même classe d'âge (55 %). Pour les hommes comme pour les femmes, la lecture de quotidiens régionaux devient de plus en plus fréquente avec l'âge. Pour les quotidiens nationaux, les lecteurs les plus assidus se trouvent parmi les classes d'âge moyennes chez les hommes (25-39 ans ou 40-59 ans) alors que, pour les femmes, la lecture est relativement stable avec l'âge.

La lecture de livres est au contraire une activité bien plus féminine : une femme sur cinq (contre un homme sur dix) déclare avoir lu au moins un livre par mois. À l'inverse, 52 % des hommes déclarent n'avoir lu aucun livre au cours des douze derniers mois, contre 33 % des femmes (*figure 2*). Ce plus grand appétit des femmes pour la lecture de livres se vérifie à tous les âges et pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Pour les femmes comme pour les hommes, les plus grands lecteurs de livres se trouvent parmi les classes sociales aisées et les plus dotées en capital scolaire : 37 % des femmes cadres lisent au moins un livre par mois contre 11 % des femmes ouvrières ; pour les hommes ces proportions sont respectivement de 23 % et 3 %. Pour les femmes, la lecture régulière de livres (au moins un par mois) est la plus importante chez les 40-59 ans et semble diminuer après 60 ans. Pour les hommes, la lecture régulière augmente avec l'âge.

Les femmes portent plus souvent que les hommes leurs choix vers la lecture de romans, qu'ils soient d'auteurs classiques, sentimentaux, policiers ou d'espionnage. Ainsi, selon l'enquête « pratiques culturelles » menée par l'Insee en 2003, ces genres littéraires attirent chacun plus d'une femme sur quatre. À l'inverse, les hommes lisent plus fréquemment des livres scientifiques et techniques et des livres sur le sport. ■

Définitions

Le dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) conduites de janvier 1996 à janvier 2006 permet d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux. L'enquête d'octobre comprend en particulier deux questions sur la **pratique actuelle de la lecture**, libellées ainsi : « Combien de livres avez-vous lus au cours des douze derniers mois (hors revues et bandes dessinées) ? » et « Combien de fois en moyenne avez-vous lu au cours des douze derniers mois : un quotidien national, un quotidien régional, un magazine ou journal d'informations générales ? ». Contrairement à d'autres enquêtes portant plus spécifiquement sur les pratiques culturelles, qui détaillent avec précision le genre de livres lus et la composition de la bibliothèque possédée, le dispositif EPCV n'a pas vocation à approfondir le thème de la lecture. Il est donc probable que le nombre de lecteurs y est sous-estimé. C'est plutôt une plus ou moins grande proximité avec la lecture qui est ici mesurée, ceux qui lisent le moins ayant peut-être plus de difficultés à mobiliser l'information demandée, alors que les grands lecteurs y parviennent spontanément.

Pour en savoir plus

- DEPS, « Statistiques de la culture, chiffres clés », mars 2007.
- Octobre S., « La fabrique sexuée des goûts culturels. Construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles », *Développement culturel* n° 150, DEPS, décembre 2005.
- Michaudon H., « La lecture, une affaire de famille », *Insee Première* n° 777, 2001.

1. Lecture d'un quotidien régional en 2005 selon l'âge et le sexe

en %

	Quotidien régional			Quotidien national		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
15-24 ans						
Au moins une fois par semaine	30	38	34	13	13	13
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	23	18	21	15	13	14
Jamais	46	45	46	72	73	72
25-39 ans						
Au moins une fois par semaine	34	42	38	12	20	16
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	27	23	24	16	18	17
Jamais	39	35	37	72	63	67
40-59 ans						
Au moins une fois par semaine	48	52	50	15	21	18
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	15	16	16	17	14	15
Jamais	36	31	34	69	65	67
60 ans ou plus						
Au moins une fois par semaine	55	67	60	12	16	14
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	8	7	8	6	7	7
Jamais	37	27	33	83	77	80
Ensemble						
Au moins une fois par semaine	45	50	47	13	18	16
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	17	16	16	13	13	13
Jamais	39	33	36	74	69	71

Note 1 : certaines questions ont évolué par rapport aux enquêtes précédentes et les résultats ne sont plus directement comparables.

Note 2 : la somme ne correspond pas toujours à 100 en raison des arrondis.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus.

Lecture : 55 % des femmes de 60 ans ou plus ont lu au moins une fois par semaine un quotidien régional au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie, d'octobre 2005.

2. Nombre de livres lus en 2005 selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

en %

	Aucun livre		Moins d'un livre par mois		Un livre par mois ou plus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs exploitants	70	69	12	26	18	5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	42	54	44	34	14	12
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9	23	54	54	37	23
Professions intermédiaires	15	41	57	48	28	10
Employés	34	54	51	34	16	11
Ouvriers (y compris ouvriers agricoles)	59	69	30	28	11	3
Retraités	39	58	39	31	21	11
Autres inactifs	32	37	49	53	20	10
Âge						
15-24 ans	21	44	61	49	18	7
25-39 ans	28	53	56	37	16	10
40-59 ans	36	52	39	37	25	11
60 ans ou plus	40	58	40	29	20	13
Ensemble	33	52	47	38	20	10

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus.

Lecture : 54 % des femmes cadres ou professions intellectuelles supérieures ont lu au moins un livre par mois en 2005.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie, d'octobre 2005.

9.2 L'audiovisuel

L'augmentation des consommations audiovisuelles a concerné à peu près dans les mêmes proportions les femmes et les hommes. En 2005, hommes et femmes de 15 ans ou plus sont globalement aussi nombreux (83 %) à déclarer regarder la télévision quotidiennement. Par ailleurs, le temps passé devant la télévision est sensiblement le même pour les femmes et les hommes (*figure 1*) : parmi les personnes qui la regardent tous les jours ou presque, environ la moitié déclare y consacrer entre 2 heures et 4 heures quotidiennement. Les « gros téléspectateurs », qui regardent la télévision plus de 4 heures par jour, sont particulièrement nombreux chez les plus de 60 ans : ils rassemblent 26 % des femmes et 23 % des hommes de cette tranche d'âge.

Écouter la radio ou de la musique sont des activités où l'on observe des différences de comportements entre les hommes et les femmes mais aussi entre les jeunes et les moins jeunes. À tout âge, se brancher sur les ondes est un loisir plus masculin que féminin.

Les hommes sont en effet un peu plus nombreux que les femmes (71 % contre 67 %) à écouter quotidiennement la radio, et plus rares aussi à ne jamais l'écouter (12 % contre 15 % des femmes, *figure 2*). Jusqu'à 60 ans, les femmes et les hommes qui écoutent la radio tous les jours ou presque le font pour des durées quotidiennes sensiblement proches. Au-delà de 60 ans, les auditeurs et surtout les auditrices sont proportionnellement plus nombreux à déclarer passer beaucoup de temps à écouter la radio : 44 % des auditrices et 34 % des auditeurs réguliers écoutent la radio plus de 2 heures par jour.

Écouter de la musique est surtout une question de génération. Ainsi, 68 % des moins de 25 ans écoutent de la musique quotidiennement, contre 6 % des plus de 60 ans (*figure 3*). À âge donné, l'écart entre hommes et femmes n'est pas significatif, sauf chez les jeunes de moins de 25 ans : 64 % des jeunes filles déclarent écouter de la musique tous les jours ou presque contre 72 % des jeunes hommes. ■

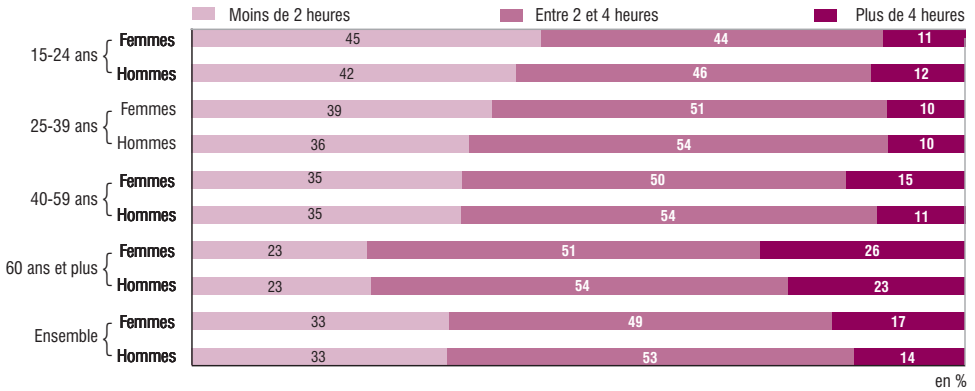
Définitions

Le dispositif d'enquêtes permanentes sur les Conditions de vie des ménages (EPCV) conduites de janvier 1996 à janvier 2006 permet d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux. L'enquête d'octobre 2005 comprenait en particulier huit questions sur l'audiovisuel et la musique, libellées ainsi : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous... regardé la télévision chez vous ou ailleurs (y compris les émissions de télé enregistrées) ? ... écouté la radio, chez vous ou ailleurs (y compris en voiture ou avec un baladeur) ?... écouté des CD, des disques ou des cassettes de musique, chez vous ou ailleurs (loués, empruntés ou enregistrés) ? »

Pour en savoir plus

- Dumartin S., Febvre M., « Loisirs culturels 1999-2002 – les indicateurs sociaux », *Insee Résultats*, n° 26, février 2004.
- Lehingue P., « L'évolution des différenciations sexuelles en matière de pratiques culturelles », *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, La Documentation française, 2003.
- Donnat O., « L'évolution des pratiques culturelles », *Données sociales : la société française*, *Insee Références*, édition 2003.

1. Temps quotidien passé devant la télévision



Lecture : 39 % des femmes de 25 à 39 ans qui regardent la télévision tous les jours ou presque, la regardent moins de 2 heures.

Champ : individus âgés de 15 ans et plus et ayant déclaré regarder la télévision tous les jours ou presque.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

2. Fréquence d'écoute de la radio

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble			
Jamais	15	12	13
Occasionnellement, rarement, à certaines périodes	5	6	6
Une ou plusieurs fois par semaine	13	11	12
Tous les jours ou presque	67	71	69
60 ans et plus			
Jamais	26	19	23
Occasionnellement, rarement, à certaines périodes	5	4	5
Une ou plusieurs fois par semaine	10	10	10
Tous les jours ou presque	59	67	62

Lecture : 67 % des femmes écoutent la radio tous les jours ou presque.

Champ : individus âgés de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

3. Fréquence d'écoute de musique

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble			
Jamais	24	26	25
Occasionnellement, rarement, à certaines périodes	18	21	19
Une ou plusieurs fois par semaine	29	24	26
Tous les jours ou presque	29	30	29
15-24 ans			
Jamais	4	3	4
Occasionnellement, rarement, à certaines périodes	6	5	6
Une ou plusieurs fois par semaine	27	20	23
Tous les jours ou presque	64	72	68

Lecture : 64 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans écoutent de la musique tous les jours.

Champ : individus âgés de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

9.3 La pratique sportive

À tout âge ou presque, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à faire du sport.

En 2005, la pratique régulière d'une activité sportive est plus fréquente chez les hommes (33 %) que chez les femmes (29 %) (figure 1). Mais cette différence est surtout marquée chez les moins de 30 ans, parmi lesquels un homme sur deux pratique le sport de façon régulière contre une femme sur trois. Après 30 ans, les différences entre hommes et femmes sont moins importantes, la pratique d'une activité sportive décroissant fortement avec l'âge.

La pratique sportive des hommes est plus souvent institutionnalisée que celle des femmes comme le montre la répartition des licences sportives délivrées en 2005. Ainsi, par exemple, 48 % des cyclistes sont des femmes alors qu'elles ne sont que 14 % des titulaires de licences auprès de la fédération française de cyclisme (figure 2). Les sports de plein air comme la pétanque ou les sports d'équipe tel que le football mobilisent en majorité des hommes aussi bien dans les fédérations sportives qu'en dehors de structures fédérales. En revanche, la gymnastique et la danse sont essentiellement féminines.

Les licences sportives sont majoritairement détenues par des hommes. Néanmoins,

l'évolution du nombre de licences sportives délivrées par les fédérations sportives entre 2000 et 2005 est orientée à la hausse bien plus fortement pour les femmes que pour les hommes (figure 3). Ce n'est toutefois pas le cas du sport handicapé pour lequel le nombre de licences masculines augmente plus vite que celui des licences féminines et du sport scolaire pour lequel le nombre de filles baisse plus vite que celui des garçons. Au total, entre 2000 et 2005, le nombre de licences féminines a augmenté de 19 % et celui des licences masculines de 6 % seulement.

En 2003, 52 % des personnes de 15 ans ou plus ont pratiqué au moins une fois un sport de nature (vélo, VTT, ski, surf, voile, planche à voile, canoë, rafting, randonnée, escalade, équitation), soit près de 25 millions d'adeptes. Les sports de nature sont globalement plus féminisés que la population sportive dans son ensemble avec 47 % de pratiquantes. Mais cette moyenne ne reflète pas la répartition hommes-femmes de chaque sport de nature. L'équitation, la randonnée pédestre ou en montagne et le vélo sont les activités physiques et sportives où la proportion de femmes est la plus importante. En revanche, les femmes sont moins nombreuses parmi les adeptes du ski et des sports nautiques. ■

Définitions

Enquête Participation culturelle et sportive de l'Insee : menée en 2003 en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le ministère de la Culture et de la Communication. Les questions posées portent sur les activités et pratiques culturelles, sur la pratique et l'engagement sportif (licence, club, compétition) et le lien entre les deux activités.

La pratique sportive est appréhendée à travers d'une liste de 27 activités ou familles d'activités physiques ou sportives. La comparaison des résultats avec ceux de l'enquête menée en 2000 par le ministère des Sports et l'INSEP peut s'avérer délicate, du fait de différences dans les modes de questions.

Pour en savoir plus

- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, « La pratique des activités physiques et sportives en France », édition de l'INSEP, décembre 2006.
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, « Âge, diplômes, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies », *Stat info* n° 05-05, novembre 2005.
- Muller L., « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee Première* n° 1008, mars 2005.
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, « Les chiffres clés du sport », décembre 2006.

1. Pratique sportive selon l'âge et le sexe

				en %
	Jamais	De temps à temps	Régulièrement	Total
Hommes				
15-29 ans	28,3	21,5	50,2	100,0
30-49 ans	44,6	21,3	34,1	100,0
50 ans ou plus	63,4	13,0	23,6	100,0
Ensemble	48,7	17,9	33,4	100,0
Femmes				
15-29 ans	46,5	19,3	34,2	100,0
30-49 ans	49,8	17,0	33,2	100,0
50 ans ou plus	67,2	9,4	23,4	100,0
Ensemble	56,9	14,1	29,0	100,0
Ensemble				
15-29 ans	37,4	20,4	42,2	100,0
30-49 ans	47,1	19,2	33,7	100,0
50 ans ou plus	65,4	11,1	23,5	100,0
Ensemble	53,0	15,9	31,1	100,0

Lecture : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie des ménages d'octobre 2005.

2. Pratique sportive et adhésion à un club en 2003 @

Activités physiques ou sportives	Taux de pratique en %			Nombre de licences dans les fédérations sportives	
	Hommes	Femmes	% de femmes	licences recensées	% de femmes
Vélo	43	33	48	223 943	14
Natation, plongée	29	30	57	394 829	46
Randonnée pédestre	22	22	56	201 208	61
Gymnastique	6	19	78	254 464	79
Pétanque, billard	30	15	38	554 078	14
Course à pied, footing, athlétisme	21	13	41	223 503	37
Ski, surf	18	12	44	160 688	38
Randonnée en montagne	14	10	48	85 972	36
Danse	2	8	79	48 755	90
Tennis de table, badminton, squash	13	6	37	330 912	25
Musculation	11	6	40	36 607	35
Tennis	10	5	39	1 054 513	32
Roller, skate	6	4	47	45 352	43
Pêche	18	4	23	20 420	9
Basket-ball, volley-ball, handball	8	4	35	914 443	40
Moto, kart, automobile	12	4	28	125 128	7
Patinage, hockey	3	3	56	37 824	49
Équitation	2	3	64	518 639	76
Canoë, aviron, ski nautique	6	3	41	386 052	31
Voile, planche à voile	4	2	40	313 797	20
Football	16	2	14	2 162 349	2
Golf	2	1	39	368 746	29
Arts martiaux	2	1	32	898 767	28
Sports de combats	1	<1	24	123 967	22
Rugby	2	<1	16	265 351	3

Lecture : 43 % des hommes et 33 % des femmes de 15 ans ou plus déclarent pratiquer le vélo. Parmi ces pratiquants, 48 % sont des femmes.

Parmi les titulaires de licence de randonnée en montagne, 36 % sont des femmes.

Sources : Insee, enquête Participation culturelle et sportive, 2003, ministère des Sports, mission statistique, recensement mené auprès des fédérations sportives agréées, 2005.

3. Évolution du nombre de licences sportives entre 2000 et 2005

Fédérations sportives	Femmes			Hommes		
	2000	2005	Évolution (%)	2000	2005	Évolution (%)
Unisport olympiques	1 808 032	2 124 361	+ 17,5	5 148 658	5 462 643	+ 6,1
Unisport non olympiques	554 194	707 679	+ 27,7	2 041 918	2 134 407	+ 4,5
Multisports et affinitaires	1 196 686	1 646 149	+ 37,6	858 381	1 008 930	+ 17,5
Sport handicapé	14 966	16 358	+ 9,3	30 157	34 128	+ 13,2
Sport scolaire et universitaire	1 176 214	1 150 748	- 2,2	1 476 619	1 488 582	+ 0,8
Ensemble	4 750 093	5 645 295	+ 18,8	9 555 732	10 128 690	+ 6,0

Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mission statistique, recensement mené auprès des fédérations sportives.

9.4 Les pratiques culturelles

Toutes les enquêtes sur les **pratiques culturelles** menées depuis de nombreuses années montrent une fréquentation croissante des lieux culturels. En matière de loisirs, les pratiques culturelles des hommes et des femmes ont souvent évolué parallèlement. Néanmoins, aller au théâtre, assister à un concert ou visiter un musée ou une exposition et aller au cinéma ne correspondent pas toujours à la même démarche pour les femmes et pour les hommes.

En 2005, moins d'une personne sur deux est allée au cinéma ; 41 % moins d'une fois par mois et 6 %, au moins une fois par mois. Femmes et hommes sont proportionnellement aussi nombreux à fréquenter régulièrement les salles de cinéma. La fréquentation globale diminue cependant avec l'âge, et de façon plus marquée pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, si chez les moins de 25 ans 82 % des femmes et 81 % des hommes se sont rendus au cinéma au moins une fois au cours de l'année, ils ne sont plus, chez les plus de 60 ans, que respectivement 23 % et 18 % (figure 1). C'est entre 40 et 60 ans que la différence est la plus marquée : ainsi, 58 % des hommes de cet âge ne sont jamais allés au cinéma au cours des douze derniers mois contre 51 % des femmes.

L'attrait pour les manifestations culturelles s'est beaucoup développé probablement en lien avec l'augmentation du niveau d'études

et l'amélioration du niveau de vie en général. Les sorties au théâtre, au musée ou la visite d'expositions sont des pratiques culturelles plus féminines que masculines (figure 2). Mais comme pour le cinéma, les taux de fréquentation varient plus selon l'âge que selon le sexe. Les plus jeunes font plus fréquemment des sorties au théâtre, au musée et vont voir des expositions plus souvent que leurs aînés. Concernant la différence de pratique entre femmes et hommes, c'est chez les jeunes de moins de 25 ans et parmi les personnes âgées de 40 à 60 ans qu'elle est la plus nette. Ainsi, 23 % des femmes de moins de 25 ans sont sorties au moins une fois au théâtre contre 11 % des hommes. De la même façon, 46 % d'entre elles se sont rendues dans un musée ou ont visité une exposition alors que c'est le cas de 38 % des hommes.

En revanche, hommes et femmes déclarent aussi fréquemment des sorties au concert ou à un spectacle musical : 30 % environ des femmes et des hommes ont assisté à un concert dans l'année écoulée.

Les femmes, quand elles vivent seules ou en famille monoparentale, sortent moins fréquemment que les hommes. Cette différence est très marquée concernant les sorties au cinéma (figure 3). En revanche, parmi les couples avec ou sans enfant, ce sont les hommes qui sont moins enclins que les femmes à sortir. ■

Définitions

Le dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) conduites de janvier 1996 à janvier 2006 a permis d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux. L'enquête d'octobre comprend en particulier une question sur les **pratiques culturelles**. Dans l'enquête de 2005, une question est posée pour chaque type de sortie culturelle. Chacune d'entre elles est ainsi libellée : « Au cours des douze derniers mois, êtes-vous allé(e) au cinéma (au théâtre / au concert ou à un spectacle musical / dans un musée ou visiter une exposition ? ». Vient ensuite la question : « Si oui, combien de fois environ dans l'année ? » pour laquelle différentes modalités de fréquence sont proposées. Les modalités proposées pour les sorties au cinéma sont différentes de celles proposées pour les sorties au théâtre, au concert ou au musée.

Pour en savoir plus

- Lahire B., « La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi », éditions La Découverte, 2006.
- Muller L., « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee Première* n° 1008, mars 2005.
- Muller L., « Participation culturelle et sportive - Tableaux issus de l'enquête PCV de mai 2003- », *Document de travail* n° F0501, Insee, mars 2005.
- Tavan C., « Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises dans l'enfance », *Insee Première* n° 883, février 2003.
- Donnat O., « Les pratiques culturelles des Français », La Documentation française, 1998.

1. Sorties au cinéma

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Moins de 25 ans			
Jamais	18	19	19
Moins d'une fois par mois	66	65	66
Une fois par mois et plus	15	15	15
25-39 ans			
Jamais	42	42	42
Moins d'une fois par mois	53	51	52
Une fois par mois et plus	5	6	6
40-59 ans			
Jamais	51	58	55
Moins d'une fois par mois	43	36	39
Une fois par mois et plus	6	6	6
60 ans et plus			
Jamais	77	82	79
Moins d'une fois par mois	20	16	19
Une fois par mois et plus	3	2	2
Ensemble			
Jamais	52	54	53
Moins d'une fois par mois	42	40	41
Une fois par mois et plus	6	7	6

Lecture : 18 % des femmes de moins de 25 ans ne sont jamais allées au cinéma au cours de l'année écoulée.

Champ : individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

2. Sorties au théâtre, au concert, au musée

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Théâtre ou café-théâtre			
Jamais	82	86	84
Une ou deux fois par an	10	9	10
Plus de deux fois par an	8	5	6
Concert ou spectacle musical			
Jamais	69	70	69
Une ou deux fois par an	20	19	19
Plus de deux fois par an	11	11	11
Musée ou exposition			
Jamais	59	62	61
Une ou deux fois par an	22	21	22
Plus de deux fois par an	19	17	18

Lecture : au cours des douze derniers mois, 8 % des femmes se sont rendues au théâtre plus de deux fois.

Champ : individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

3. Sorties au cinéma, au théâtre, au concert, au musée

Situation familiale	Sorties au cinéma		Sorties au théâtre, au concert, au musée	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personne seule	40	43	51	50
Couple sans enfant	36	33	55	50
Couple avec enfant(s)	59	55	57	56
Famille monoparentale	52	64	47	53
Ensemble	48	46	54	52

Lecture : au cours des douze derniers mois, 48 % des femmes sont sorties au cinéma : 40 % parmi celles vivant seules et 59 % parmi celles vivant en couple avec enfant(s).

Champ : individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

9.5 Cadrage européen : les loisirs des Européens

Une fois décompté le temps consacré au sommeil, aux repas et aux soins personnels (plus de 10 heures en moyenne), le temps dit « contraint » consacré au travail professionnel, aux études ou aux tâches domestiques (près de 7 heures), ainsi que celui consacré aux trajets quotidiens (1 heure à 1 heure et demie), les Européens jouissent en moyenne de 4 à 6 heures de temps libre par jour (figure 1). Les activités dites de semi-loisirs telles que le jardinage, le bricolage ou la couture sont traditionnellement comptabilisées avec les tâches domestiques. En les considérant au contraire comme des activités de loisir, le temps libre quotidien gagne près d'une demi-heure sur le temps contraint. Dans tous les pays, les hommes bénéficient chaque jour de plus de temps libre et ou de temps personnel que les femmes. C'est en Italie que les différences entre hommes et femmes sont les plus marquées : le travail rémunéré occupe les hommes en moyenne 2 h 20 de plus que les femmes, qui consacrent en revanche 3 h 45 de plus aux activités domestiques, perdant au final 1 heure de temps libre et ou de temps personnel par jour par rapport aux hommes. Inversement, c'est en Norvège puis en Suède que les inégalités en la matière sont les plus réduites, les hommes profitant respectivement de seulement 10 et 20 minutes de temps libre ou de temps personnel de plus que les femmes. La structure du temps libre varie peu d'un pays à l'autre. 30 à 50 % de ce temps de loisir

sont absorbés par la télévision ou le visionnage de films vidéo, pour les hommes comme pour les femmes. La part des personnes enquêtées ayant passé au moins 10 minutes devant le petit écran le jour de l'enquête dépasse partout 80 % (figure 2) sans compter le temps passé à faire autre chose (dîner, repasser, etc.) tout en regardant la télévision.

Les contacts sociaux viennent en deuxième position, occupant environ 20 % du temps de loisir quotidien. Néanmoins, dans tous les pays, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'y investir. La lecture et le sport absorbent par ailleurs chacun environ 10 % du temps total de loisir et sont pratiqués quotidiennement par plus d'une personne sur trois. La lecture – en activité principale – est la pratique la plus variable entre pays, opposant en particulier les Finlandais (les plus gros lecteurs) aux Espagnols. Les femmes lisent partout davantage que les hommes. Les Espagnols sont en revanche les plus sportifs, tandis que les Britanniques enregistrent les plus faibles taux de pratique sportive. En France, comme en Italie ou en Espagne, la pratique d'un sport est plus masculine que féminine. Dans chacun des huit pays européens étudiés, les activités de semi-loisirs apparaissent très sexuées : aux femmes la couture et le tricot, aux hommes le bricolage. Ce sont les Français qui s'y consacrent le plus, avec près d'une heure par jour passée à jardiner, s'occuper de leurs animaux de compagnie et surtout à bricoler. ■

Définitions

Enquêtes Emploi du temps européennes : elles reposent toutes sur l'utilisation d'un carnet journalier dans lequel les répondants décrivent l'ensemble des activités qu'ils ont effectuées un jour donné, selon un pas de 10 minutes. En regard de leurs activités principales, ils ont la possibilité d'inscrire une deuxième activité dite secondaire. Les chiffres présentés ne concernent que les activités principales du carnet.

Hetuis : base de données des enquêtes européennes harmonisées (Harmonised European Time Use Survey) des 8 pays respectant les critères de comparabilité établis dans le Guidelines on harmonised European time use surveys. La création de cette base ainsi que la conception par Statistics Sweden d'un site internet permettant son exploitation, constituent l'aboutissement d'un programme d'harmonisation conduit depuis le début des années quatre-vingt-dix et coordonné par Eurostat.

Pour en savoir plus

- Aliaga C., « Comment se répartit le temps des Européennes et des Européens ». *Statistiques en bref*, n°4/2006, Eurostat.
- Eurostat, « How Europeans spend their time. Every day life of women and men-Data 1998-2000 ». *Pocket Book*, 2004.
- Eurostat, « Guidelines on Harmonised European Time Use Surveys » *working papers and studies*, 2004.

Cadrage européen : les loisirs des Européens 9.5

1. Répartition des 24 heures de la journée

Temps moyen journalier en heures et minutes	Hommes							
	Allemagne	Espagne	Finlande	France	Italie	Norvège	Royaume-Uni	Suède
Temps personnel	10 h 40	11 h 11	10 h 23	11 h 44	11 h 16	10 h 06	10 h 22	10 h 12
Travail rémunéré, études	03 h 42	04 h 39	04 h 01	04 h 03	04 h 26	04 h 16	04 h 18	04 h 25
Travail domestique	02 h 22	01 h 37	02 h 16	02 h 24	01 h 35	02 h 21	02 h 18	02 h 29
<i>dont semi-loisirs</i>	<i>00 h 43</i>	<i>00 h 22</i>	<i>00 h 35</i>	<i>00 h 58</i>	<i>00 h 26</i>	<i>00 h 39</i>	<i>00 h 39</i>	<i>00 h 41</i>
Temps de loisir	05 h 42	05 h 16	05 h 56	04 h 44	05 h 05	05 h 52	05 h 22	05 h 18
Trajets	01 h 29	01 h 16	01 h 12	01 h 03	01 h 35	01 h 21	01 h 30	01 h 30
Temps non décrit	00 h 05	00 h 02	00 h 12	00 h 02	00 h 03	00 h 03	00 h 08	00 h 06
Total	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00
Temps moyen journalier en heures et minutes	Femmes							
	Allemagne	Espagne	Finlande	France	Italie	Norvège	Royaume-Uni	Suède
Temps personnel	10 h 58	11 h 05	10 h 38	11 h 53	11 h 12	10 h 27	10 h 43	10 h 38
Travail rémunéré, études	02 h 09	02 h 26	02 h 49	02 h 31	02 h 06	02 h 53	02 h 33	03 h 13
Travail domestique	04 h 14	04 h 55	03 h 56	04 h 34	05 h 20	03 h 47	04 h 15	03 h 42
<i>dont semi-loisirs</i>	<i>00 h 32</i>	<i>00 h 18</i>	<i>00 h 32</i>	<i>00 h 28</i>	<i>00 h 19</i>	<i>00 h 29</i>	<i>00 h 28</i>	<i>00 h 29</i>
Temps de loisir	05 h 15	04 h 26	05 h 17	04 h 05	04 h 06	05 h 40	04 h 55	04 h 57
Trajets	01 h 19	01 h 05	01 h 07	00 h 54	01 h 14	01 h 11	01 h 25	01 h 23
Temps non décrit	00 h 05	00 h 02	00 h 12	00 h 03	00 h 03	00 h 03	00 h 10	00 h 06
Total	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

Champ : population des 20 à 74 ans.

Source : base de données Hetus.

2. Taux de participation aux différentes activités de loisir et de semi-loisir

en %

Loisirs	Allemagne		Espagne		Finlande		France		Italie		Norvège		Royaume-Uni		Suède	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Télévision et vidéo	80	76	83	81	85	86	78	76	81	77	84	82	87	86	83	81
Sociabilité	67	73	50	49	52	66	39	46	58	57	75	88	53	66	60	76
Lecture	56	62	24	21	65	71	33	35	32	28	57	67	41	43	50	61
Sport	29	32	41	38	37	37	28	22	32	25	30	31	17	13	32	33
Hobbys et activités ludiques	38	33	19	10	23	22	21	17	20	9	28	24	25	21	32	28
Repos	28	33	30	32	38	41	16	16	38	40	24	27	28	37	36	42
Bénévolat et aide	17	18	10	16	14	18	12	14	13	23	13	15	13	19	15	17
Divertissement et culture	9	9	5	5	6	6	4	3	4	4	6	6	6	6	5	5
Radio et musique	11	9	7	3	19	17	7	4	9	7	15	16	13	12	11	11
Autres loisirs non spécifiés	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5	0	0	3	3
Semi-loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Couture, tricot	2	10	0	11	1	13	0	10	0	9	1	14	1	5	1	7
Jardinage	16	19	6	4	8	12	15	12	11	8	13	16	12	10	12	22
Bricolage	19	5	7	2	20	6	23	5	7	1	19	5	16	6	19	7
Soins aux animaux	12	15	10	8	12	19	13	15	8	8	9	10	17	22	13	19

Champ : population des 20 à 74 ans.

Source : base de données Hetus.

10.1 Les postes d'encadrement dans le privé

Si en 2005 les femmes représentent 46 % de la population active, elles n'occupent qu'un quart des postes d'encadrement des entreprises du secteur privé (cadres ou **dirigeants de société** salariés). Cela représente néanmoins une progression notable de 4 points en 10 ans.

Un cadre du privé sur quatre est une femme (*figure 1*). Elles sont plus présentes dans les services. C'est dans ce secteur que la différence de salaires avec les hommes est la plus importante. En effet, les cadres hommes travaillent plus souvent dans les services aux entreprises qui sont plus rémunérateurs que les services aux particuliers qui recrutent eux davantage de cadres femmes. Les cadres des grandes entreprises sont les mieux rémunérés et les disparités salariales les plus importantes s'observent dans les plus petites entreprises. Par un effet de génération, les jeunes femmes cadres sont nettement plus nombreuses que leurs aînées. Le salaire des femmes cadres augmente nettement avec l'âge mais moins que celui de leurs homologues masculins. De ce fait, l'écart de salaire homme/femme est maximum pour les générations les plus anciennes, atteignant 35 % chez les cadres de 50 ans ou plus contre 6 % chez les moins de 30 ans.

En 2005, moins de deux dirigeants de société salariés sur dix sont des dirigeantes (*figure 2*). Cette proportion tombe à 1 sur 10 pour la fonction

de président-directeur général (P-DG). Les rémunérations des dirigeants dépassent celles des dirigeantes de 26 % pour les gérants, de 38 % pour les P-DG et de 69 % pour les directeurs généraux. Les femmes qui exercent des fonctions de direction cumulent plusieurs handicaps. Non seulement elles gagnent moins à secteur ou fonction équivalents, mais en plus la répartition des femmes dans ces secteurs ou fonctions leur est défavorable. Elles sont relativement plus souvent à la tête d'une petite SARL et travaillent plus fréquemment dans les secteurs les moins rémunérateurs (commerce et services aux particuliers). Si l'on excepte la construction, secteur traditionnellement masculin, les deux secteurs dans lesquels elles sont le moins présentes sont l'industrie et les services aux entreprises, soit les plus lucratifs pour les dirigeants. Ainsi, on ne trouve presque pas de femmes P-DG à la tête des entreprises de services de 250 salariés et plus (7 %). À l'opposé, elles sont 23 % parmi les gérants de SARL de moins de 10 salariés du commerce.

En 2005, les femmes représentent 27 % des **entrepreneurs individuels** (*figure 3*), soit deux points de plus qu'en 2000. Les rémunérations des hommes sont supérieures de près d'un quart à celles des femmes, ce qui s'explique pour partie par la taille plus faible et la jeunesse des entreprises dirigées par les femmes. ■

Définitions

Dirigeants de société : d'un point de vue juridique, les dirigeants de société sont ceux qui ont reçu mandat des propriétaires pour assurer la direction de la société, en leur nom. Il s'agit de dirigeants de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées, de gérants minoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL) et de gérants non associés d'autres types de sociétés. Dans le cas d'une société anonyme à conseil d'administration, la catégorie des dirigeants recouvre le président-directeur général (P-DG) et éventuellement un ou deux directeurs généraux (DG). Dans celui des sociétés anonymes à directoire, il s'agit des membres du directoire, soit cinq personnes maximum.

Entrepreneurs individuels : ils font partie des dirigeants non salariés. Ils constituent un peu plus de la moitié des quelques 2 millions de dirigeants non salariés, hors agriculture.

Pour en savoir plus

- Bessièrre S., Depil S., « Les salaires dans les entreprises en 2005 : légère reprise », *Insee Première* n° 1147, juillet 2007.
- Evain F., « Le salaire des chefs d'entreprises, moyennes et grandes », *Insee Première* n° 1150, juillet 2007.
- « Les revenus d'activité des indépendants », *Insee Références*, édition 2006.

Les postes d'encadrement dans le privé 10.1

1. Répartition et salaire net annuel moyen des cadres en 2005 @

	Proportion de femmes (en %)	Salaire net annuel (milliers d'euros)		Différence de salaires (H-F)/F (en %)
		Femmes	Hommes	
Secteur d'activité				
Industrie	19,2	38,9	46,9	20,7
Construction	10,1	33,6	42,5	26,5
Commerce	23,0	36,3	45,9	26,5
Services	29,6	37,0	47,9	29,5
Effectif de l'entreprise (au 31/12/2005)				
Moins de 10 salariés	24,7	34,5	45,4	31,5
De 10 à 249 salariés	25,7	36,2	45,6	25,9
250 salariés ou plus	25,3	38,3	48,4	26,4
Âge				
Moins de 30 ans	34,0	27,0	28,7	6,4
De 30 à 49 ans	25,7	38,3	46,3	20,9
50 ans ou plus	20,9	41,1	55,6	35,3
Ensemble	25,4	37,2	47,1	26,7

Champ : les cadres travaillant à temps complet dans le secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2005, 19,2 % des cadres travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net est en moyenne de 38,9 milliers d'euros par an. Celui de leurs homologues masculins est supérieur de 20,7 %.

Source : Insee, DADS 2005.

2. Répartition et salaire net annuel moyen des dirigeants de société salariés en 2005 @

	Proportion de femmes (en %)	Salaire net annuel (milliers d'euros)		Différence de salaires (H-F)/F (en %)
		Femmes	Hommes	
Secteur d'activité				
Industrie	13,1	44,1	60,5	37,2
Construction	6,9	34,1	39,9	17,1
Commerce	21,2	33,2	47,2	42,2
Services	20,3	38,1	63,3	66,3
Effectif de l'entreprise (au 31/12/2005)				
Moins de 10 salariés	18,9	27,8	36,9	32,9
De 10 à 249 salariés	15,1	51,1	71,4	39,7
250 salariés ou plus	8,6	124,2	181,8	46,4
Statut du dirigeant				
P-DG ou président du directoire (SA)	11,4	58,2	80,0	37,6
DG ou autres membres du directoire (SA)	28,5	48,3	81,5	68,9
Gérant minoritaire ou non associé (SARL)	18,9	26,1	32,8	25,8
Ensemble	17,2	36,9	54,3	47,0

Champ : les dirigeants de société salariés hors agriculture, services domestiques, activité extra-territoriales, travaillant à temps complet.

Lecture : en 2005, 13,1 % des dirigeants travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net est en moyenne de 44,1 milliers d'euros par an. Celui de leurs homologues masculins est en moyenne supérieur de 37,2 %.

Source : Insee, DADS 2005.

3. Répartition et rémunération annuelle moyenne des entrepreneurs individuels en 2005

	Proportion de femmes (en %)	Salaire net annuel (milliers d'euros)		Différence de salaires (H-F)/F (en %)
		Femmes	Hommes	
Secteur d'activité				
Industrie	17,6	13,8	23,2	40,6
Construction	1,9	21,5	25,9	16,8
Commerce	31,3	23,0	26,7	14,0
Services	35,8	19,6	29,1	32,7
Ensemble	26,7	20,5	27,2	24,7

Champ : entreprises individuelles de moins de 20 salariés de l'industrie, du commerce et des services.

Lecture : en 2005, 17,6 % des entrepreneurs individuels dans l'industrie sont des femmes. Leur rémunération est en moyenne de 13,8 milliers d'euros par an. Celui de leurs homologues masculins est supérieur de 40,6 %.

Source : Insee, DADS 2005.

10.2 L'encadrement supérieur de la fonction publique d'État

Dans la fonction publique d'État, les femmes, bien que majoritaires (57 %) sont peu présentes dans les fonctions d'encadrement et les postes de responsabilités. Au 31 décembre 2005, elles représentent 16 % des 4 200 dirigeants des administrations centrales, des services déconcentrés, des inspections générales et des juridictions, et 18 % des nominations de l'année (figure 1). Ce pourcentage augmente lentement mais régulièrement ces dernières années. Il était de 12 % en 2001 et de 14 % en 2003.

La place des femmes dans les postes d'encadrement est à rapprocher de celles qu'elles occupent dans les « viviers ». Fin 2005, dans la fonction publique d'État, les femmes occupaient ainsi 16 % des emplois de dirigeants d'administrations et de juridictions alors qu'elles représentaient 26 % des viviers de nomination calculés à la fin 2004.

En 2005, on trouve 11 % de femmes dans les emplois à la décision du Gouvernement, c'est parmi les recteurs et les directeurs d'administration centrale que la part des femmes est la plus importante (respectivement 14 et 13 %). Parmi les emplois de chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs d'administration centrale, la part des femmes atteint 26 % fin 2005. Dans les services déconcentrés, elle n'est en revanche que de 14 %. Elle demeure inférieure à celle qui prévaut dans l'administration centrale, mais elle augmente toutefois de manière régulière. Le déroulement de la carrière dans les services déconcentrés exige généralement, en effet, une mobilité

géographique. Celle-ci reste un obstacle à la promotion des femmes qui, pour beaucoup, privilégieraient la localisation géographique de l'emploi de leur conjoint à leur carrière. L'obstacle de la mobilité géographique ne se pose pas pour la promotion des femmes dans les emplois centraux, presque tous localisés dans la région parisienne.

Les ministères qui ont le plus souvent ouvert leurs postes de direction aux femmes (Santé, Emploi, Culture, Justice) sont ceux qui comptent par ailleurs les taux de féminisation les plus élevés. En service central, elles y représentent le tiers ou plus des emplois de direction. Par contre, au ministère de l'Intérieur, 94 % des emplois de direction sont occupés par des hommes (figure 2).

Les hommes sont également majoritaires dans les jurys des principaux concours, même si la féminisation a progressé régulièrement entre 2000 et 2005. En cinq ans, la part des femmes parmi les jurés est ainsi passée de 33 % à 46 %. Mais des disparités existent selon les concours, et la place des femmes parmi les présidents de jurys progresse moins, plafonnant en 2005 à 26 % (figure 3). Cette progression est à relier à la mise en application de la loi n° 2001-397 du 9 mai 2001, qui visait à assurer une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes tant parmi les jurés que parmi les présidents de jurys de concours. Le seuil minimal fixé par la loi à un tiers de chacun des deux sexes est désormais largement dépassé et la part des femmes progresse encore. ■

Définitions

Les viviers de nomination : ils sont composés de fonctionnaires qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grade requises dans les corps ayant vocation à l'accès aux emplois supérieurs.

Jury de concours : le concours est le mode d'accès traditionnel à la Fonction publique. La composition d'un jury de concours est définie par des dispositions à caractère réglementaire. Pour la plupart des concours, les examinateurs doivent être de niveau hiérarchique supérieur à celui du corps ouvert au recrutement. L'autorité compétente, pour la nomination des membres d'un jury, est le ministre dont dépend le corps de fonctionnaires qu'il s'agit de recruter. L'enquête sur les jurys de concours porte sur les 152 concours et examens professionnels offrant plus de 50 postes parmi les 1 700 concours organisés dans la fonction publique d'État en 2005.

Pour en savoir plus

- DGAFF, « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2006-2007 », volume 1, *Faits et chiffres*, La documentation française, 2007.
- Martinez R., « Peu de femmes dans l'encadrement des trois fonctions publiques en 2003 », *Point Stat* n° 8-2005, DGAFF.

L'encadrement supérieur de la fonction publique d'État 10.2

1. Les emplois de direction et d'inspection de la fonction publique de l'État @

Emplois de direction et inspection	Effectifs au 31/12/2005		Nominations en 2005	
	Effectif	% de femmes	Effectif	% de femmes
Principaux emplois à la décision du gouvernement	555	11	155	12
Directeurs d'administration centrale et assimilés ¹	215	13	74	12
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	182	9	52	14
Préfets	123	7	21	14
Recteurs	35	14	8	0
Autres emplois des administrations	3 095	17	800	18
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs ²	805	28	282	23
Chefs de services d'inspection générale	24	13	3	0
Trésoriers payeurs généraux	110	9	9	11
Chefs de services déconcentrés ³	2 156	14	506	16
Emplois de direction de juridictions	534	15	89	21
Dirigeants des juridictions nationales ⁴	34	6	1	0
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales ⁵	435	17	82	22
Présidents de TA et CAA ⁶	39	13	6	0
Présidents de chambres régionales des comptes	26	12	0	0
Total	4 184	16	1 044	18

1. Directeurs, secrétaire général du Gouvernement, délégués interministériels.

2. Autres emplois de direction d'administrations centrales.

3. Hors préfets, recteurs, trésoriers payeurs généraux, ambassadeurs.

4. Cour de cassation, Conseil d'État, Cour des comptes.

5. Responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et cours d'appel.

6. Présidents de tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Source : ministère de la Fonction publique, DGAFP, enquête sur les emplois de direction des administrations de l'État et des juridictions.

2. Les emplois de direction et d'inspection par ministère¹ @

au 31/12/2005

Administrations	Administration centrale			Services déconcentrés ²			Total général		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	36	126	29	9	95	9	45	221	20
Affaires sociales	43	106	41	55	235	23	98	341	29
Agriculture	17	63	27	32	194	16	49	257	19
Culture	12	24	50	19	125	15	31	149	21
Défense	10	56	18	0	18	0	10	74	14
Écologie	5	17	29	4	26	15	9	43	21
Économie	39	166	23	37	412	9	76	578	13
Éducation ³	22	76	29	23	221	10	45	297	15
Équipement	32	125	26	20	198	10	52	23	16
Intérieur	10	162	6	35	375	9	45	537	8
Justice	13	40	33	63	257	25	76	297	26
Outre-Mer	0	6	0	0	0	0	0	6	0
Premier ministre	10	53	19	0	0	0	10	53	19
Tous ministères	249	1 020	24	297	2 156	14	546	3 176	17

1. Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

2. Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et TPG.

3. Éducation nationale, enseignement supérieur, recherche, jeunesse et sports.

Source : ministère de la Fonction publique, DGAFP, enquête sur les emplois de direction des administrations de l'État et des juridictions.

3. Les jurys de concours par types de corps en 2005

en %

	Proportion de femmes jurées	Proportion de femmes parmi les présidentes
Administrateur	45	11
Attaché	42	15
Ingénieur	46	25
Enseignant	46	20
Secrétaire administratif	50	32
Technicien	45	27
B et C police et administration pénitentiaire	36	40
Adjoint administratif	61	35
Ouvrier	36	29
Total	46	26

Source : ministère de la Fonction publique, DGAFP, enquête auprès des directions de personnels.

10.3 La recherche et le développement

En 2005, les hommes représentent les trois quarts des chercheurs (*figure 1*). Au cours des quinze dernières années, la part des femmes a cependant progressé, passant de 21 % dans les années quatre-vingt-dix à 27 % aujourd'hui. En 2005, plus de 60 000 femmes travaillent comme chercheurs ou ingénieurs dans la recherche du public civil ou des entreprises. La notion de chercheur en entreprise recouvre l'ensemble des ingénieurs et cadres techniques affectés à des fonctions de recherche et développement (R&D). L'importance de l'emploi féminin dans le domaine de la recherche dépend toutefois fortement du secteur : 20 % dans le privé contre 33 % dans la recherche publique. Comme dans les autres domaines d'activité, la part des femmes varie selon l'emploi et décroît inversement à la position hiérarchique.

Parmi les emplois de recherche en entreprises, la part des femmes varie selon les domaines disciplinaires et donc les branches d'activité (*figure 2*). Les femmes sont majoritaires parmi les chercheurs de l'industrie pharmaceutique (53 %) et représentent près de 40 % des chercheurs dans le secteur de la chimie ou de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. À l'opposé, dans les **branches de la recherche** telles que la construction électrique, les instruments de précision ou de l'automobile, la part des

femmes est plus faible, variant entre 10 % et 15 %. Entre 2001 et 2005, c'est dans la recherche des secteurs de l'agriculture et industries agroalimentaires et de l'énergie que la progression de la part des femmes a été la plus sensible. À l'inverse, la part des femmes a fortement diminué dans la recherche des secteurs des machines de bureau et informatique, des machines et équipement et des services d'informatiques et ingénierie.

Dans la recherche du public civil, la logique des domaines d'intervention des femmes semble également déterminante. Les proportions les plus élevées de femmes parmi les chercheurs s'observent dans les organismes où les disciplines des sciences médicales, des sciences de la vie, de la chimie ou des sciences humaines ou sociales sont fortement représentées (*figure 3*). C'est le cas de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), de l'Institut Pasteur et de l'Institut national d'études démographiques (Ined). Les organismes pluridisciplinaires comme les universités et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), avec 30 % de chercheurs femmes, occupent une position intermédiaire. Six organismes comptent moins d'un quart de femmes parmi les chercheurs. ■

Définitions

Branche de recherche : il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 14 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour en savoir plus

- « Dépenses de recherche et développement en France en 2005 », *Note d'Information* n° 07-40, DEPP, novembre 2007.
- Götzfried A., « Dépenses et personnel de R&D », *Statistiques en bref*, thème science et technologie n° 23/2007, Eurostat, février 2007.
- Bonneau M., « Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise », *Note recherche* n° 04-03, DEPP, avril 2004.

La recherche et le développement 10.3

1. Chercheurs de la recherche publique et des entreprises en 2001 et en 2005 @

	2005			2001		
	Public civil	Entreprises	Ensemble	Public civil	Entreprises	Ensemble
Nombre de chercheurs	118 708	113 704	226 759	108 274	94 374	202 648
Femmes	38 916	22 839	60 346	34 066	19 014	53 080
Hommes	79 792	90 865	166 413	74 208	75 360	149 568
% de femmes	32,8	20,1	26,6	31,5	20,1	26,2

Champ : hors Défense nationale.

Note : les bénéficiaires d'un financement pour conduire une thèse ne sont pas compris afin de faciliter la comparaison entre le secteur public et le secteur des entreprises. Il s'agit des personnels rémunérés en personnes physiques.

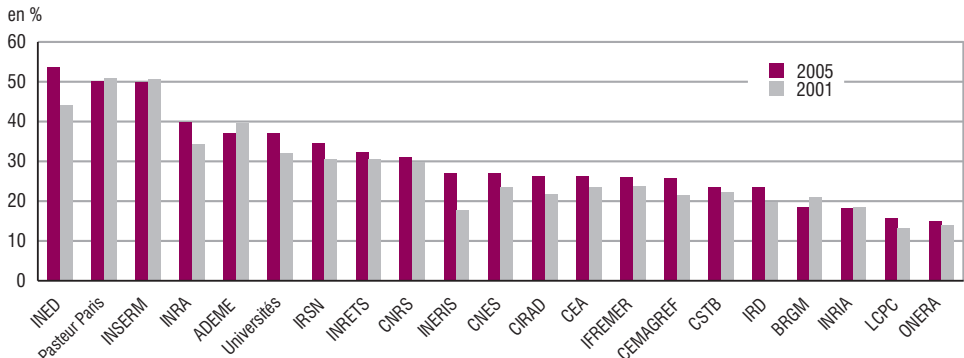
Source : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement et de la Recherche, enquêtes sur la R&D auprès des entreprises et des organismes publics de recherche.

2. Chercheurs en entreprise par branches de recherche regroupées en 2001 et 2005 @

	2005				2001			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (en %)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (en %)
Machines et équipements	373	4 462	4 835	7,7	513	4 394	4 907	10,5
Constructions électriques	436	4 161	4 597	9,5	316	3 016	3 332	9,5
Machines de bureau, Informatique	176	1 231	1 407	12,5	317	1 628	1 945	16,3
Instruments de précision	1 317	8 639	9 956	13,2	978	6 678	7 656	12,8
Composants électroniques	2 707	16 388	19 095	14,2	2 003	12 827	14 830	13,5
Services d'informatique et d'ingénierie	2 187	12 492	14 679	14,9	2 326	11 311	13 636	17,1
Automobile	2 176	12 278	14 454	15,1	1 528	9 027	10 555	14,5
Autres industries	1 205	6 286	7 491	16,1	743	4 874	5 617	13,2
Aéronautique	1 489	7 746	9 235	16,1	845	4 821	5 665	14,9
Services de transport et communication (y c. BTP)	1 043	4 133	5 176	20,2	1 142	4 762	5 903	19,3
Énergie et autres extractions	1 120	3 327	4 447	25,2	949	3 389	4 338	21,9
Chimie	1 829	2 837	4 666	39,2	1 629	2 837	4 466	36,5
Agriculture et industries agroalimentaires	1 397	2 115	3 512	39,8	957	1 779	2 736	35,0
Pharmacie	5 384	4 770	10 154	53,0	4 769	4 018	8 787	54,3
Ensemble	22 839	90 865	113 704	20,1	19 014	75 360	94 374	20,1

Source : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement et de la Recherche, enquêtes sur la R&D auprès des entreprises et des organismes publics de recherche.

3. Part des femmes parmi les chercheurs dans les principaux organismes publics de recherche @



Champ : établissements publics à caractère scientifique et technologique et à caractère industriel et commercial.

Source : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement et de la Recherche, enquêtes sur la R&D auprès des entreprises et des organismes publics de recherche.

10.4 La création d'entreprise

Les femmes constituent 47 % de la population active mais seulement 30 % des **créateurs d'entreprises** de 2006. Cette proportion est légèrement plus forte qu'en 2002 où les femmes représentaient 27 % des créateurs d'entreprises. Les femmes entreprennent davantage dans les activités tertiaires que les hommes : commerce, services aux particuliers, domaines de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale (*figure 1*). En revanche, elles créent, traditionnellement, très peu souvent dans le secteur de la construction. Si elle sont globalement minoritaires parmi l'ensemble des créateurs, les femmes constituent néanmoins la majorité des créateurs d'entreprises dans les secteurs des services aux particuliers et de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale. Les entreprises créées par les femmes sont encore principalement des entreprises individuelles (60 % des entreprises créées), alors que les créations de sociétés sont devenues majoritaires pour les hommes (52 %).

La recherche d'indépendance, le goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis sont des motivations presque aussi importantes pour les hommes que pour les femmes (*figure 2*). La création d'entreprise correspond pour elles plus fréquemment à une opportunité à saisir ou à une solution pour accéder à l'emploi.

À l'image de la répartition des diplômes dans la population générale, les femmes créatrices d'entreprises ont un niveau de diplôme plus élevé que les hommes : 65 % d'entre elles sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme plus élevé, contre 47 % des hommes (*figure 3*). Ces derniers sont plus souvent titulaires d'un CAP ou BEP ou sans aucun

diplôme. En 2006, 16 % des femmes créatrices étaient inactives avant la création, contre 7 % des hommes. Ces proportions sont plus faibles qu'en 2002. En revanche, la proportion d'anciens chômeurs parmi les créateurs d'entreprises a augmenté, passant de 34 % en 2002 à 40 % en 2006, sans différence marquée entre les hommes et les femmes. Les femmes ont bénéficié plus souvent que les hommes d'une aide ou d'une exonération publique pour leur projet : 48 % des créatrices contre 44 % des créateurs. Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être accompagnées dans leur projet, que ce soit par des spécialistes tels que des avocats, conseillers juridiques, fiscaux, experts-comptables ... (49 % des femmes contre 46 % des hommes) ou par leur entourage personnel ou professionnel (27 % des femmes contre 22 % des hommes). Près d'un quart du financement des nouveaux projets repose sur des emprunts bancaires. Les femmes signalent un peu moins souvent que les hommes avoir rencontré des difficultés pour obtenir un financement (16 % contre 18 %). Le **taux de pérennité à 3 ans** des entreprises créées par les femmes est de 60 %, soit trois points de moins que celles créées par des hommes (*figure 1*). Il est très variable suivant les secteurs d'activité, mais toujours en faveur des hommes. Ainsi, selon une étude menée sur la création d'entreprise en 1998, à qualité de projet, à profit et âge identiques, les femmes réussissent moins bien à pérenniser leur entreprise. Le choix de l'activité, le niveau des moyens investis, le diplôme ou encore l'aide au moment de la création ne suffisent pas à expliquer la moindre survie des entreprises créées par les femmes. ■

Définitions

Création d'entreprise : la notion de création retenue ici est plus large que celle de création *ex nihilo* puisqu'elle inclut notamment les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise entre le cédant et le repreneur s'il y a soit un changement d'activité économique soit un changement de localisation de l'entreprise.

Taux de pérennité à 3 ans : proportion d'entreprises créées au premier semestre 2002 qui ont atteint leur troisième anniversaire.

Pour en savoir plus

- Kerjosse R., « Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi », *Insee Première* n° 1169, décembre 2007.
- Fabre V. et Kerjosse R., « Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans », *Insee Première* n° 1148, juillet 2007.
- Fabre V. et Kerjosse R., « Nouvelles entreprises, cinq ans après : l'expérience du créateur prime sur le diplôme », *Insee Première* n° 1064, janvier 2006.

1. Créations d'entreprises selon l'activité @

Secteurs d'activité	Répartition des entreprises créées en 2006		Part des femmes créatrices en 2006	Taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en 2002	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
	IAA	1,2		1,1	29
Industrie (hors IAA)	4,3	5,2	25	64	72
Construction	4,7	30,5	6	55	69
Commerce	29,1	23,3	34	61	66
Transports	1,3	2,7	16	79	80
Activités immobilières	4,4	4,8	27	70	73
Services aux entreprises	21,3	20,6	29	69	71
Services aux particuliers	20,8	8,1	51	68	68
Éducation, santé, action sociale	12,9	3,7	59	81	83
Ensemble	100,0	100,0	30	67	70

Source : Insee, enquêtes Sine 2006 et 2002.

2. Principales raisons ayant poussé à créer une entreprise



Note : les créateurs d'entreprise pouvaient indiquer jusqu'à trois raisons différentes, la somme des pourcentages pour les hommes et celle pour les femmes dépassent ainsi 100 %.

Lecture : parmi les principales raisons ayant poussé les entrepreneurs à créer leur entreprise en 2006, « être indépendant » est la plus souvent mentionnée.

Source : Insee, enquête Sine 2006.

3. Répartition des créateurs selon leur diplôme et leur situation antérieure @

	Entreprises créées en 2006	
	Femmes	Hommes
Diplôme		
Aucun diplôme	9,3	14,9
CEP, BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	7,1	7,7
CAP / BEP	19,1	27,8
Baccalauréat technique ou professionnel, autres brevets	10,1	9,9
Baccalauréat général	9,0	6,4
Diplôme supérieur au baccalauréat	45,4	33,3
Ensemble	100,0	100,0
Situation préalable		
En activité (salié, indépendant, chef d'entreprise...)	42,1	53,1
Au chômage depuis moins d'un an	20,4	21,4
Au chômage depuis un an ou plus	21,6	18,4
Sans activité professionnelle	15,9	6,8
Ensemble	100,0	100,0

Champ : France entière

Source : Insee, enquête Sine 2006.

10.5 Les élus nationaux

Après plus de 60 ans de droit de vote, les femmes sont encore peu présentes en tant qu'élues sur la scène politique alors qu'elles constituent 53 % de l'électorat.

À l'**Assemblée nationale**, de 1958 à 2007, la part des femmes parmi les élus a augmenté de 17 points, passant de 1,3 % à 18,5 % (figure 1). Cette progression n'a pas été régulière : on peut distinguer trois périodes. Au cours de la première, de 1958 à 1973, la part des femmes reste inférieure à 2 %. Pendant la deuxième période, de 1978 à 1993, la représentation des femmes double sans dépasser 6 % des députés. Enfin, depuis les trois dernières législatures, la proportion de femmes dépasse le seuil de 10 % pour atteindre 18,5 % en 2007. Néanmoins, la place des femmes parmi les élus reste bien inférieure à leur part au sein des candidats aux élections législatives. En effet, à la dernière campagne électorale, près de 42 % des candidats étaient des femmes. Historiquement, l'implication nationale des femmes dans la politique si on la mesure à l'aune du nombre de candidates à l'Assemblée nationale s'est manifestée à partir de la législature de 1978. Tant la création du premier secrétariat d'État aux droits des femmes en 1974 que les dispositions prévues par la loi du 6 juin 2000 sur la parité en politique ont constitué des étapes importantes dans l'accès des femmes aux fonctions politiques. Cependant, elles n'ont encore pas

permis une représentation proportionnelle à leur poids dans l'électorat. Corollaire de cette féminisation récente des députés, en 2007 les députées sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins, avec un âge moyen de 53,1 ans contre 55,0 ans (figure 2). Tandis que près de 80 % des députées ont moins de 60 ans, seuls deux tiers des députés sont dans ce cas.

Pendant très longtemps, le **Sénat** n'a accordé qu'une faible place aux femmes. À partir du début des années quatre-vingt-dix, les femmes entrent un peu plus nombreuses au Sénat mais elles ne sont que 5 %. Lors des deux dernières élections sénatoriales une place plus significative leur est accordée (figure 3). La loi du 10 juillet 2000 relative à l'élection des sénateurs au scrutin proportionnel, qui vise à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes dans les départements élisant trois sénateurs ou plus, a en effet eu des effets positifs sur la proportion de femmes parmi les élus au scrutin de 2001. À cette date, les sénatrices représentent 10 % des élus. La réforme de 2003 applicable à partir des élections de 2004, et qui rétablit le scrutin majoritaire sans obligation de parité dans les départements élisant trois sénateurs, a ensuite sans doute freiné ce mouvement de féminisation. Les départements élisant au moins quatre sénateurs restent soumis à la règle de parité dans les candidatures. ■

Définitions

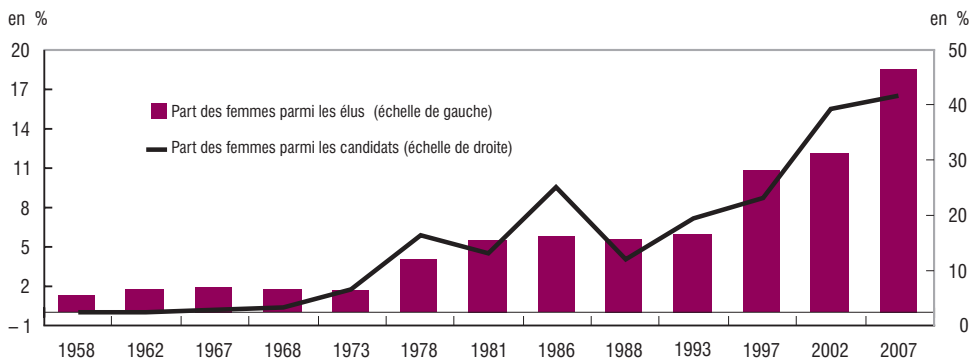
Assemblée nationale : de 1958 à 2002, les députés sont élus, pour une durée de cinq ans, par les citoyens au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire à deux tours. En 1986, le mode de scrutin a changé et l'élection s'est faite à la proportionnelle.

Sénat : les sénateurs sont élus pour neuf ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs. De 1952 à 1958, le Sénat a été renouvelé par moitié, intégralement en 1959 puis par tiers aux élections suivantes. La durée du mandat est réduite de neuf à six ans et le mode de scrutin a été modifié par la loi organique du 30 juillet 2003.

Pour en savoir plus

- Conseil économique et social, « La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité », *Avis et Rapports*, La Documentation française, 2007.
- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000 : un effet contrasté », mars 2005.
- Bard C., Baudelot C., Mossuz-Lavau J., (dir.), « Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir » éditions de la Martinière, 2004.
- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Parité et moyenne d'âge aux sénatoriales 2004 : des progrès limites », septembre 2004.

1. Part des femmes à l'Assemblée nationale @

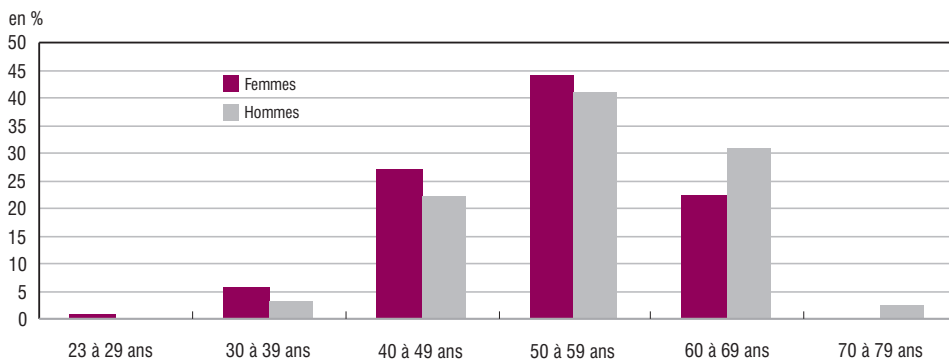


Note : les dates correspondent aux échéances électorales ; la part des élus tient compte des élections partielles intervenues depuis.

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

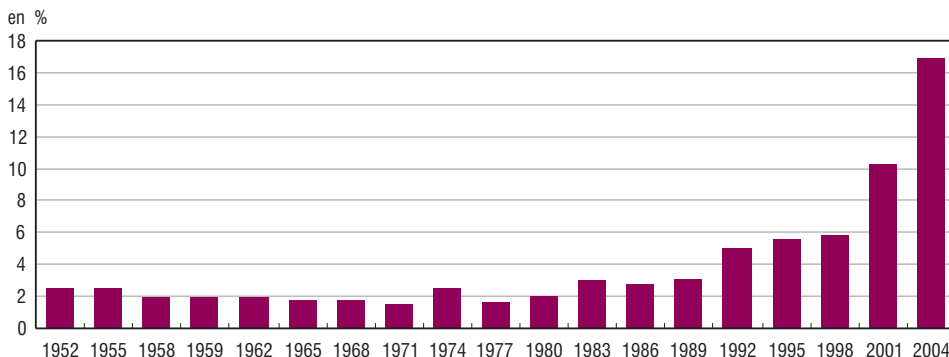
2. Répartition des députés par âge, selon leur sexe



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

3. Les femmes élues au Sénat @



Note : les dates correspondent aux échéances électorales ; la part des élus tient compte des élections partielles intervenues depuis.

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

10.6 Les élus locaux

À l'issue des dernières élections municipales de 2001, moins d'un élu municipal sur trois est une femme. La part de femmes élues aux élections municipales a toutefois augmenté de plus de 10 points entre les deux dernières élections. Cette nette progression est à relier aux évolutions de la loi. La loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives a en effet instauré pour la première fois l'obligation d'établir des listes mixtes alternant des candidats hommes et femmes pour les élections locales dans les communes de 3 500 habitants ou plus et pour les élections régionales. L'efficacité de cette mesure a été visible : aux élections de 2001, plus de 47 % des élus des communes de plus de 3 500 habitants sont des femmes (*figure 1*). En revanche, dans les communes de taille plus restreinte, pour lesquelles aucune règle relative à la parité n'est imposée, la part des femmes élues ne s'élève qu'à 30 %. L'élection des maires n'étant soumise à aucun règlement sur la parité, la part des femmes maires connaît une progression beaucoup plus mesurée et la fonction reste largement masculine : seuls 11 % des maires sont des femmes (*figure 2*).

Aux élections régionales de 2004, également soumises à la loi sur la parité, près d'un candidat sur deux était une candidate et 48 % des conseillers régionaux sont des femmes (*figure 3*). Les conseils régionaux atteignent donc presque la parité alors qu'en 1998, moins d'un élu régional sur trois était une femme. En outre, les écarts entre les proportions de femmes candidates et les proportions de femmes élues se réduisent, la loi imposant non seulement 50 % de femmes sur les listes

de candidats mais aussi une alternance stricte par sexe des candidats sur les listes. Malgré le nombre croissant de femmes élues aux conseils régionaux, une seule a été élue présidente de région en 2004.

La loi de 2000 imposait la parité dans les seules élections « de liste ». Les élections uninominales telles que les élections cantonales n'y sont donc pas soumises. La part de femmes élues lors des élections cantonales de mars 2004 s'élève à moins de 11 % (*figure 4*) soit seulement 1 point de plus qu'aux élections de 2001. Les élections cantonales, qui se déroulent alternativement en même temps que les élections municipales et régionales, restent encore éloignées du seuil paritaire et constitue le scrutin, local ou national, où les femmes sont les moins représentées.

La loi du 31 janvier 2007 confirme la volonté de développer la parité en politique. Elle prévoit notamment une obligation de parité dans les exécutifs des régions (vice-présidents et membres de la commission permanente) et des communes de plus de 3 500 habitants (adjoints aux maires). Elle instaure également pour les élections cantonales l'obligation pour les binômes des candidats en titre et de leur suppléant de réunir un homme et une femme. L'impact de cette dernière mesure sur le nombre de femmes siégeant effectivement dépendra du nombre de binômes pour lesquels c'est la femme qui est candidate ainsi que des situations où l'élu sera remplacé par sa suppléante en cours de mandat (en cas de décès, de démission suite à un cumul de mandats, de présomption d'absence ou d'acceptation de la fonction de membre du conseil constitutionnel). ■

Pour en savoir plus

- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000 : un effet contrasté », mars 2005.
- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Pourquoi la parité entre les hommes et les femmes restent-elle un enjeu pour la démocratie française ? », mars 2003.
- Mossuz-Lavau J., « La parité hommes/femmes en politique : bilan et perspectives », *Population et Sociétés* n° 377, Ined, mars 2002.

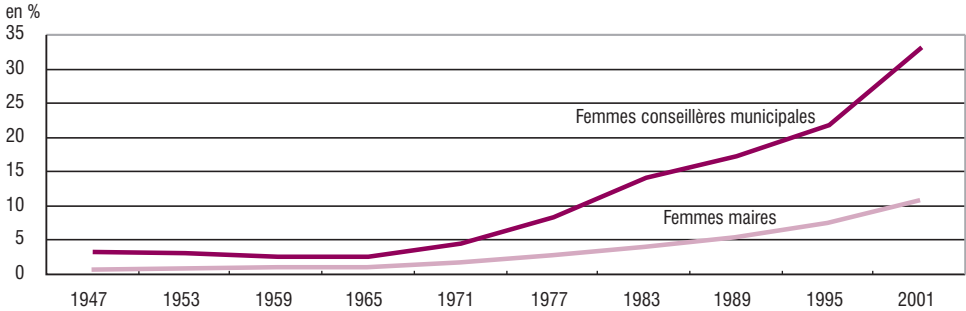
1. Part des femmes parmi les conseillers municipaux selon la taille de la commune @

	1983	1989	1995	2001
Communes de moins de 3 500 habitants	12,9	16,3	21,0	30,0
Communes de 3 500 à 9 000 habitants	21,0	21,4	25,1	47,4
Communes de 9 000 à 30 000 habitants	22,0	23,0	26,3	47,3
Communes de plus de 30 000 habitants	22,8	23,6	26,9	48,0
Ensemble des communes	14,0	17,2	21,7	33,0

en %

Source : ministère de l'Intérieur.

2. Part des femmes parmi les maires et les conseillers municipaux @



3. Les femmes élues dans les conseils régionaux @

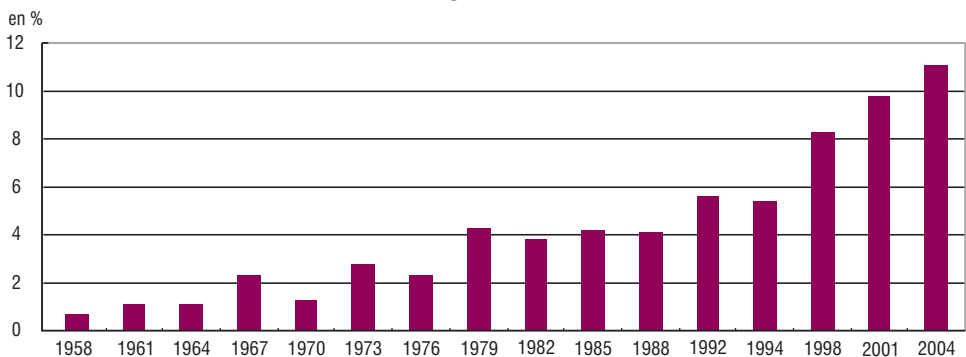
	Nombre de candidates	Part des femmes parmi les candidats (en %)	Nombre de femmes élues	Part des femmes parmi les élus (en %)
1986	2 883	22,5	156 ¹	9,0
1992	4 075	27,0	206 ²	12,0
1998	6 333	35,9	467 ¹	27,1
2004	8 728	49,4	894 ¹	47,6

1. France métropolitaine et régions d'outre-mer.

2. France métropolitaine (hors Corse) et régions d'outre-mer.

Source : ministère de l'Intérieur.

4. Part des femmes élues dans les conseils généraux @



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

10.7 Les instances paritaires

Majoritaires au sein de la fonction publique d'État (FPE), minoritaires dans le secteur privé et dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les femmes sont, dans ces deux secteurs, sous-représentées au sein des instances paritaires. Dans la FPE, les femmes représentent près de 58 % des titulaires civils en 2005 (*figure 1*) mais sont sous-représentées dans les **commissions administratives paritaires** (CAP), organismes consultés sur les éléments relatifs aux carrières et à la vie administrative. Au sein de ces structures, sur la période 2004-2006, seuls 41 % des membres représentant le personnel et 35 % de ceux désignés par l'administration sont des femmes. Pour ces deux modes de désignation, la part des femmes a même diminué puisque, en 2001, elles représentaient 46 % des membres élus et 38 % des membres désignés. **L'écart relatif à la parité** varie fortement selon les corps ; par exemple, dans celui, pourtant très féminin, des enseignants, les femmes ont 3,6 fois moins de chance que les hommes d'être élues par le personnel et 4,1 fois moins de chances d'être nommées par l'administration. Parmi les membres désignés par l'administration, la sous-représentation des femmes parmi les agents de catégorie A (44 % de femmes hors Éducation nationale), seuls habilités à représenter l'administration dans les CAP, explique une partie de l'écart à la parité.

Les femmes sont également sous-représentées au **conseil supérieur de la fonction publique de l'État** : 32 % de femmes parmi les représentants du personnel, 35 % parmi ceux de l'administration (*figure 2*). Quant aux seuls membres titulaires, la situation est encore plus déséquilibrée.

Dans le secteur privé et les EPIC, les femmes sont également sous-représentées dans les élections professionnelles : sur le cycle électoral 2004-2005, seuls 35 % des élus titulaires aux **comités d'entreprise** (CE) sont des femmes ; elles représentent pourtant plus de 38 % des salariés concernés par ces élections (*figure 3*).

Le poids des femmes parmi les élus reflète le degré de féminisation des secteurs : largement majoritaires dans l'éducation, la santé et l'action sociale, elles sont aussi, sans surprise, plus présentes dans les CE des activités tertiaires que dans ceux de l'industrie lourde, des transports et de la construction. Néanmoins, l'écart relatif à la parité est le plus important dans le tertiaire, secteur où la proportion de femmes est la plus grande. Ainsi, dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, alors que 77 % des salariés sont des femmes, elles ne représentent que 65 % des élus. En d'autres termes, elles ont 1,8 fois moins de chances que les hommes d'y être élues. ■

Définitions

Commission administrative paritaire (CAP) : créée pour chaque corps de fonctionnaires, elle se compose d'autant de membres représentant l'administration que le personnel et est saisie de questions individuelles concernant les fonctionnaires (notation, l'avancement, la discipline, le détachement, la mutation, le licenciement ...).

Écart relatif à la parité : il correspond à la probabilité d'être élu plutôt que de ne pas l'être lorsque l'on est un homme plutôt qu'une femme. Il présente la propriété de ne pas dépendre du degré de féminisation des corps électoraux et permet ainsi de comparer le handicap relatif des femmes dans l'accès à la position d'élue pour des secteurs plus ou moins « féminisés ».

Conseil supérieur de la fonction publique de l'État : il délibère sur toute question de caractère général intéressant la fonction publique de l'État. Il est saisi de projets de lois et de décrets relatifs aux agents publics et joue un rôle d'organe supérieur de recours en matière disciplinaire, d'avancement et de licenciement.

Comité d'entreprise : obligatoire dans les entreprises de 50 salariés ou plus, c'est l'une des institutions représentatives du personnel au sein de l'entreprise. Il est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et avant toute déclaration de cessation des paiements et lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Pour en savoir plus

- DGAFP, « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2006-2007 », volume 1, *Faits et chiffres*, la documentation française, 2007.

Les instances paritaires 10.7

1. Pourcentage de femmes représentant l'administration et le personnel dans les commissions administratives paritaires (CAP)

Période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006

Fonction	Catégorie hiérarchique	% de femmes nommées par l'administration	% de femmes élues du personnel	Proportion de femmes par type de fonction ¹	Écart relatif à la parité ² (élus du personnel)	Écart relatif à la parité ² (nommés par l'administration)
Administrateur	A	28,6	24,2	23,2	0,9	0,8
Attaché	A	31,6	40,8	44,0	1,1	1,7
Enseignant	A	32,3	35,4	66,2	3,6	4,1
Ingénieur	A	32,1	37,3	28,8	0,7	0,9
Profession médicale	A	25,8	58,1	76,3	2,3	9,3
Secrétaire administratif	B	42,4	52,5	69,0	2,0	3,0
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	B	36,8	74,6	81,8	1,5	7,7
Technicien	B	28,1	21,1	24,3	1,2	0,8
Police - Agent de catégorie B	B	11,1	11,1	23,3	2,4	2,4
Adjoint administratif	C	41,2	63,9	81,3	2,5	6,2
Police - Agent de catégorie C	C	13,3	6,7	14,8	2,4	1,1
Ouvrier	C	39,1	29,6	21,4	0,6	0,4
Ensemble		33,2	40,8	58,0	2,0	2,8
Ensemble hors enseignants		34,9	40,9	51,9	1,6	2,0

1. Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'Etat au 31/12/2005.

2. Voir définitions.

Champ : agents titulaires et non titulaires de la fonction publique de l'État.

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

2. Pourcentage de femmes au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État en 2007

	Nombre total de représentants	% de femmes
Représentants de l'administration		
Titulaires	20	20,0
Suppléants	40	42,5
Ensemble	60	35,0
Représentants du personnel		
Titulaires	20	25,0
Suppléants	40	35,0
Ensemble	60	31,7

Lecture : en 2007, 35,0 % des 60 membres représentant l'administration et 31,7 % des 60 membres représentant le personnel sont des femmes.

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, décret de nomination du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État du 28 février 2007.

3. Les représentants du personnel élus au comité d'entreprise¹ selon le secteur d'activité en 2004-2005

Secteur d'activité	Nombre d'inscrits	Nombre d'élus	Part des femmes salariées ² (en %)	Part des femmes élues (en %)	Écart relatif à la parité ³
Industries agricoles et alimentaires	222 311	5 508	36,6	33,8	1,1
Industries des biens de consommation	245 815	5 531	47,0	41,0	1,3
Industrie automobile	178 816	1 626	16,5	16,2	1,0
Industries de biens d'équipement	344 112	6 900	20,4	17,7	1,2
Industries de biens intermédiaires	664 019	15 881	24,9	22,7	1,1
Industries énergétiques	38 548	542	19,2	14,9	1,4
Construction	183 903	5 665	8,5	9,4	0,9
Commerce	645 971	16 377	48,4	44,1	1,2
Transports	276 122	5 925	19,7	20,8	0,9
Activités financières	263 152	3 240	55,3	42,3	1,7
Activités immobilières	33 149	958	49,3	41,0	1,4
Services aux entreprises	681 484	11 286	44,5	37,9	1,3
Services aux particuliers	92 848	2 009	46,4	40,2	1,3
Éducation, santé et action sociale	452 400	11 820	77,1	64,9	1,8
Total	4 322 650	93 268	38,1	35,2	1,1

1. L'appellation comité d'entreprise renvoie aux comités d'entreprise, d'établissement et aux délégations uniques du personnel.

2. La part des femmes salariées est estimée à partir des DADS 2004.

3. Voir définitions.

Champ : établissements de plus de 50 salariés ayant organisé des élections sur le cycle électoral 2004-2005.

Source : ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, Dares, fichiers d'élections au comité d'entreprise.

10.8 Cadrage européen : les élus en Europe

Le **Parlement européen** comporte 732 sièges, renouvelés tous les cinq ans, dont 78 sont attribués à la France. Le scrutin français se déroule à la représentation proportionnelle. Les listes présentées doivent respecter une alternance stricte entre hommes et femmes. L'élection se déroule en un seul tour, à l'issue duquel les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés se répartissent les sièges, en respectant l'ordre des candidatures, proportionnellement aux voix obtenues. Parmi les différentes instances issues d'élections politiques, c'est au Parlement européen que les Françaises sont proportionnellement et historiquement les plus nombreuses. Elles y forment plus d'un tiers des élus français depuis 1994 et près de 44 % en 2007, soit 10 points de plus que la moyenne de l'ensemble des pays représentés (*figure 1*). La Suède et les Pays-Bas restent les pays qui comptent le plus de femmes parmi leurs élus au Parlement européen (respectivement 58 % et 44 %). En Allemagne ou au Royaume-Uni, la part des femmes élues, relativement stable par rapport au précédent scrutin, est un peu plus faible, atteignant respectivement 31 % et 24 %.

En termes de représentation des femmes dans les parlements nationaux, la situation de la France apparaît en 2007 moins paritaire que celle de la plupart des pays européens. Le pays de l'Union européenne le mieux positionné en terme de parité dans le **classement de l'union interparlementaire** est la Suède avec un taux de féminisation de son parlement de 47 %. Parmi les 25 États membres en 2006, 16 assurent une meilleure représentation politique des femmes que la France (*figure 2*).

Cependant, la situation de la France, comparée à celle des autres États membres de l'Union européenne, est meilleure quant il s'agit de la représentation des femmes au niveau local. Alors que seuls cinq États ont plus de 30 % de femmes parmi les élus municipaux, la France en compte 47 % en 2002. Elle se place ainsi en tête du classement, suivie par la Suède (42 %), la Lettonie (39 %), la Norvège et la Finlande (34 %, *figure 3*). En Finlande, la part des femmes est en progression depuis l'entrée en application en 1996 de la loi sur l'égalité entre hommes et femmes qui impose que les institutions concernées soient composées d'au moins 40 % d'hommes et 40 % de femmes. ■

Définitions

Parlement européen : depuis 1979, les citoyens de l'Union européenne choisissent eux-mêmes leurs représentants au Parlement européen. Ces derniers sont élus au suffrage universel direct pour une période de cinq ans, suivant une procédure qui n'est pas uniforme mais qui satisfait néanmoins à certaines règles communes.

Classement de l'union interparlementaire : il est établi à partir d'informations fournies par les parlements nationaux ; 189 pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage de femmes dans la Chambre unique ou Chambre basse.

Pour en savoir plus

- Conseil économique et social, « La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité », *Avis et Rapports*, La Documentation française, 2007.
- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000 : un effet contrasté », mars 2005.
- Comité des régions de l'Union européenne, « La représentation des femmes dans les parlements régionaux et locaux et dans les assemblées régionales et locales de l'Union européenne », 1999.
- Bard C., Baudelot C., Mossuz-Lavau J. (dir.), « Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir », éditions de la Martinière, 2004.

Cadrage européen : les élus en Europe 10.8

1. Les femmes au Parlement européen @

	Législature 2004/2009		
	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Belgique	7	24	29,2
République tchèque	5	24	20,8
Danemark	5	14	35,7
Allemagne	31	99	31,3
Estonie	2	6	33,3
Grèce	7	24	29,2
Espagne	18	54	33,3
France	34	78	43,6
Irlande	5	13	38,5
Italie	15	78	19,2
Chypre	0	6	0,0
Lettonie	2	9	22,2
Lituanie	5	13	38,5
Luxembourg	3	6	50,0
Hongrie	8	24	33,3
Malte	0	5	0,0
Pays-Bas	12	27	44,4
Autriche	7	18	38,9
Pologne	7	54	13,0
Portugal	6	24	25,0
Slovénie	3	7	42,9
Slovaquie	5	14	35,7
Finlande	5	14	35,7
Suède	11	19	57,9
Royaume-Uni	19	78	24,4
Union européenne à 25	222	732	30,3

Source : Communautés européennes, service Europarlementaire.

2. Part des femmes dans les parlements nationaux (au 31 octobre 2007)

	Part des femmes		en %
	Chambre unique ou basse (en %)	Deuxième chambre ou Sénat	
Suède	47,3	–	2 ^e
Finlande	42,0	–	3 ^e
Danemark	36,9	–	6 ^e
Pays-Bas	36,7	29,3	7 ^e
Espagne	36,0	23,2	8 ^e
Belgique	34,7	38,0	10 ^e
Autriche	32,2	27,4	12 ^e
Allemagne	31,6	21,7	14 ^e
Lituanie	24,8	–	32 ^e
Luxembourg	23,3	–	38 ^e
Estonie	21,8	–	46 ^e
Portugal	21,3	–	48 ^e
Pologne	20,4	8,0	50 ^e
Royaume-Uni	19,7	18,9	53 ^e
Slovaquie	19,3	–	55 ^e
Lettonie	19,0	–	56 ^e
France	18,5	16,9	58^e
Italie	17,3	13,7	64 ^e
Grèce	16,0	–	69 ^e
Rép. tchèque	15,5	14,8	71 ^e
Chypre	14,3	–	76 ^e
Irlande	13,3	18,4	82 ^e
Slovénie	12,2	7,5	86 ^e
Hongrie	10,4	–	95 ^e
Malte	9,2	–	100 ^e

Source : Union interparlementaire, 2007.

3. Europe : femmes conseillères municipales et maires en 2002

	Pourcentage de femmes	
	Conseillères municipales	Maires
Autriche	n. c.	1,7
Belgique	27,0	7,6
Chypre	19,8	3,0
Danemark	27,0	n. c.
Espagne*	24,0	10,7
Finlande	34,0	n. c.
France**	47,5	11,0
Hongrie	9,1	13,0
Irlande	14,8	n. c.
Italie	16,7	6,6
Lettonie*	39,0	n. c.
Lituanie	21,4	5,0
Luxembourg	16,7	10,2
Malte	20,2	7,6
Norvège	34,0	15,0
Pologne	13,2	5,3
Portugal	n. c.	4,9
Royaume-Uni**	27,0	n. c.
Slovaquie	n. c.	16,9
Slovénie	12,2	4,2
Suède	42,0	n. c.

* Chiffres de 1999.

** Pour les communes de 3 500 habitants et plus.

*** Chiffre de 1998 ; il s'agit de la proportion d'élus locaux et non uniquement de conseillers municipaux.

Source : Conseil de l'Europe (2002) et Local Government Management Board 1998.